



Commission
canadienne du lait

Canadian Dairy
Commission

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT



Rapport annuel 18-19



Mandat de la Commission canadienne du lait

Les objectifs de la CCL prescrits par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* consistent à

- permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

○ **Énoncé de mission**

Assurer un leadership qui permet de dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit des Canadiennes et des Canadiens.

○ **Valeurs**

Excellence | Intégrité | Leadership | Respect

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 8 h à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Communications

Commission canadienne du lait
Édifice 55, Promenade de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, ave. Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2

Téléphone : (613) 792-2000
ATS : (613) 792-2082
Télécopieur : (613) 792-2009
Courriel : cdc-ccl@cdc-ccl.gc.ca
Site Web : www.cdc-ccl.gc.ca

No de catalogue : A88-2019

ISSN : 0382-3229

Conception et production :
Element Design and Communications

Impression :
Gilmore Printing Services Inc.,

imprimé au Canada

○ Table des matières

Message de la présidente intérimaire	2	Ententes régionales de mise en commun	17
Message du chef de la direction	4	Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (P5).....	17
La Commission canadienne du lait	6	Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest.....	17
L'industrie laitière canadienne.....	7	Activités des mises en commun régionales.....	18
À la ferme.....	7	Développement des marchés	18
Transformation du lait.....	7	Classe 3(d).....	18
Marchés du lait.....	7	Programme de marketing du lait.....	18
Tendances de l'industrie laitière.....	8	Fonds d'investissement partagé.....	18
Production.....	8	Programme d'innovation laitière.....	18
Consommation.....	8	Exportations	19
Aperçu de la CCL	9	Programme d'exportation de produits laitiers.....	19
Gouvernance	10	Programme Lait pour la croissance.....	19
Conseil d'administration.....	11	Audit.....	20
Membres du conseil d'administration.....	11	Normes nationales de vérification de l'utilisation du lait et harmonisation des pratiques.....	21
Comités du conseil	12	Soutien à l'industrie.....	21
Comité de vérification.....	12	Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait.....	21
Équipe de la haute direction.....	12	Secrétariat, TI et services de traduction.....	21
Comités de gestion	13	Initiative pour le développement de la main-d'œuvre.....	22
Comité consultatif sur les ressources humaines.....	13	Rendement et objectifs	23
Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes.....	13	Réalizations de 2018-2019.....	23
Comité sur la santé et la sécurité au travail	14	Investissements, innovation et croissance dans le secteur laitier canadien.....	23
Comité des risques et de la sécurité	14	Le rôle de la CCL au sein de l'industrie	24
Comité sur la cybersécurité	14	Administration du système de gestion des approvisionnements de lait	25
Gouvernance à la CCL	14	Une CCL bien gérée	26
Activités et programmes	15	Objectifs de rendement pour 2019-2020.....	27
Gestion de l'offre.....	15	Revue financière	30
Établissement et ajustement des quotas.....	15	Commentaires et analyse de la direction	30
Approvisionnement de la croissance	15	Responsabilité de la direction relative aux états financiers.....	37
Retrait des surplus.....	16	Rapport de l'auditeur indépendant.....	38
Ajustement de l'approvisionnement.....	16	États financiers.....	41
Importations.....	16	Notes aux états financiers.....	45
Revenus des producteurs	16	Tableaux et données (non audités)	57
Établissement des prix.....	16		
Mise en commun des marchés et des revenus des producteurs.....	16		
Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (Entente du P10).....	17		

Message de la présidente intérimaire



C'est avec plaisir que je vous soumetts le rapport annuel de la Commission canadienne du lait (CCL) pour l'année laitière 2018-2019. La CCL demeure en bonne situation financière et elle a réalisé la plupart de ses objectifs.

L'industrie laitière continue de viser l'excellence et d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens des produits laitiers de qualité. Les multiples réussites et les défis de la dernière année, tant sur la scène nationale que mondiale, ont tous été traités avec professionnalisme et dévouement par les employés de la CCL, de concert avec les partenaires de l'industrie. De la demande croissante en produits laitiers à l'important appui à la gestion de l'offre, l'industrie laitière canadienne contribue considérablement à l'économie nationale et elle demeure importante aux yeux de la population canadienne. La

CCL est fière de contribuer aux réussites de l'industrie laitière par l'entremise des programmes et des services qu'elle offre.

Étant donné la signature des nouveaux accords commerciaux et l'entrée en vigueur de ceux-ci au cours de la dernière année, l'industrie laitière doit composer avec de nouvelles réalités économiques. La CCL continue d'encourager l'industrie laitière canadienne à accroître les marchés, à innover et à s'adapter à ces nouvelles réalités en offrant des programmes et des services qui profitent à l'industrie.

Grâce au Fonds d'investissement partagé, qui offre des contributions non remboursables pour des projets et des produits novateurs faisant croître

l'utilisation d'ingrédients laitiers, et au Programme d'innovation laitière, qui fournit du lait aux transformateurs fabriquant des produits laitiers novateurs, la CCL a appuyé des projets ayant introduits de nouveaux produits contenant du lait ou des ingrédients laitiers canadiens.

Le programme Lait pour la croissance (LPC) encourage les nouveaux investissements dans le secteur laitier qui permettent d'accroître la demande globale en lait et en produits laitiers canadiens. S'efforçant constamment d'offrir des programmes qui sont pertinents aux conditions actuelles du marché, la CCL a décidé de réaliser une évaluation du programme LPC pour mieux combler les besoins de l'industrie laitière et pour s'assurer de la pertinence de ce programme au cours des prochaines années.



Il est aussi important pour la CCL d'appuyer le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, diversifiée et bien adaptée pour répondre aux besoins actuels des secteurs de la production et de la transformation laitières. L'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre (IDM), lancée en avril 2018, comprend des volets relatifs aux curriculums postsecondaires ainsi qu'à la formation continue certifiée et au perfectionnement. Cette initiative offre du financement aux organisations et établissements dans le but de former des employés qualifiés pour les secteurs de la production laitière et de la fabrication en vue d'améliorer la productivité et la capacité concurrentielle. Elle encourage aussi les études supérieures en sciences laitières et animales afin d'appuyer la recherche, et aide à introduire de nouveaux produits et marchés, et de nouvelles technologies dans l'industrie laitière. De plus, elle comprend un programme de promotion de carrières dont le but est de recruter des gens dans cette industrie.

Au cours de la première année du programme, huit étudiants au doctorat et huit étudiants à la maîtrise ont reçu du financement. À ceux-ci s'ajoutent les étudiants ayant reçu du financement de la CCL par l'entremise de l'Université de Guelph, en Ontario, et de Novalait, au Québec. De plus, dans le cadre du Programme de formation, la CCL a approuvé un projet visant à élaborer un programme collégial en fabrication de fromages, offert dans les deux langues officielles, ainsi que

deux projets déposés au programme de formation continue. Les projets en formation continue sont axés sur l'élaboration de formations pour les personnes travaillant dans les fermes laitières. Une deuxième ronde de dépôt de demandes a eu lieu en été 2019.

Également, la CCL a financé deux maîtrises en analyse économique dans le cadre du Programme des adjoints de recherche du gouvernement fédéral.

En novembre 2018, un consultant a facilité l'auto-évaluation du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Un sondage a été réalisé pour évaluer le CCGAL dans plusieurs domaines clés, notamment l'efficacité de l'exécution du mandat et de la prise de décision; la transparence, la responsabilisation et l'équité; le déroulement des réunions; l'administration des ententes de mises en commun fédérales-provinciales; et la planification stratégique à long terme. Les résultats ont été présentés en mai 2019 et, dans l'ensemble, l'auto-évaluation était positive. Pour l'avenir, il a été recommandé que le comité mette l'accent sur l'établissement d'une cohésion nationale, le renforcement de sa gouvernance, la mise à jour de ses outils et la modernisation de ses structures et, enfin, l'adaptation et la planification en vue de l'avenir. Les recommandations ont été généralement bien accueillies et la CCL accompagnera le CCGAL alors que celui-ci étudie ses options de mise en œuvre.

La CCL réitère son soutien à l'industrie. En présidant divers comités de l'industrie et en partageant ses connaissances, elle offre son aide pour la résolution d'enjeux courants. Au cours des négociations pour l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), la CCL a mis à contribution son expertise et a offert son soutien tout au long du processus, et elle continue de collaborer en vue de la possible ratification de l'accord.

Au nom de l'industrie, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier le président sortant, Alistair Johnston, de son dévouement envers l'organisation et l'industrie.

En tant que présidente intérimaire de la CCL, j'aimerais exprimer ma gratitude la plus sincère aux intervenants de l'industrie, aux gouvernements provinciaux, au Bureau de la ministre et à nos collègues d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi qu'aux autres organismes du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour leur collaboration et leur appui continus. J'applaudis également les contributions inestimables des employés de la CCL qui mènent nos activités avec efficacité et passion et qui démontrent chaque jour leur dévouement envers cette industrie dynamique.



Jennifer Hayes

Message du chef de la direction

La Commission canadienne du lait (CCL) se distingue par son dévouement, sa collaboration et son désir continu d'amélioration. Elle est un fier partenaire des associations de producteurs et de transformateurs laitiers canadiens. Son objectif est de s'assurer que la population canadienne a accès à un approvisionnement continu et adéquat en produits laitiers de qualité, riches en nutriments. Je suis fier de faire partie d'une organisation qui soutient un secteur aussi dynamique que celui de l'industrie laitière. Voici dans les prochains paragraphes quelques-uns des faits saillants de l'année laitière 2018-2019.

Plusieurs nouveaux accords commerciaux qui sont entrés en vigueur ou qui sont en voie d'être ratifiés ont eu une incidence, et continueront d'avoir une incidence, sur tous les secteurs de l'industrie laitière.

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne est entré en vigueur le 21 septembre 2017. Il fixe de nouvelles normes pour le commerce des biens et des services, les obstacles non tarifaires, l'investissement, les marchés publics ainsi que d'autres secteurs comme le travail et l'environnement. Il concède également un plus grand accès au marché canadien pour les produits laitiers étrangers.

L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), un accord de libre-échange entre le Canada et dix autres pays de la région Asie-Pacifique, est entré en vigueur le 30 décembre 2018 pour les six premiers pays ayant ratifié l'accord, dont le Canada.

Le 30 novembre 2018, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). Les pays participants ont entrepris les démarches de ratification de l'accord. Sa mise en œuvre dépendra du moment où le processus de ratification sera terminé dans chaque pays.

Ces accords commerciaux ont le potentiel de changer l'industrie laitière. Nous sommes conscients qu'un secteur laitier fort est essentiel à la prospérité du Canada puisque ce secteur crée de l'emploi, soutient les collectivités rurales et offre aux consommateurs canadiens des produits de grande qualité à prix abordables. Nous sommes résolus à aider l'industrie alors qu'elle s'adapte à de nouveaux lendemains.

La création d'un groupe de travail sur l'atténuation des répercussions pour l'industrie laitière a permis à l'industrie et au gouvernement fédéral d'évaluer les répercussions de l'AECG et du PTPGP. L'industrie a formulé des recommandations à la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Celle-ci a par la suite annoncé la création du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers.

Le groupe de travail stratégique sur l'industrie laitière a pris la relève du premier groupe de travail et mettra désormais l'accent sur une vision d'avenir pour l'industrie laitière. Selon le mandat qui guide ce groupe de travail, le gouvernement et l'industrie travailleront ensemble à l'élaboration d'une vision pour faire en sorte que l'industrie laitière soit bien positionnée dans l'économie durable de l'avenir et qu'elle s'adapte aux nouvelles tendances de la consommation. Le groupe



fournira des conseils sur les mesures que le gouvernement et l'industrie peuvent prendre pour assurer le dynamisme de notre industrie.

J'ai eu l'honneur de participer à ces groupes de travail et je continue de les appuyer pour garantir que l'industrie laitière canadienne régie par la gestion de l'offre demeure un important contributeur à l'économie nationale.

TENDANCES DANS LE MILIEU DE TRAVAIL

La CCL continue de suivre les initiatives « Au-delà de 2020 » et d'y contribuer, et elle continue à mettre en œuvre les politiques du gouvernement du Canada. Je continue de rencontrer tout le personnel au moins quatre fois par année pour discuter des changements au milieu de travail et des orientations de l'industrie. Les directeurs rencontrent leurs employés dans un cadre officiel au moins deux fois par an pour discuter des priorités et pour leur donner l'occasion d'exposer leurs préoccupations et de poser des questions. Les employés ont également la possibilité de contribuer

à l'exercice de planification stratégique annuel.

Dans le cadre de sa Stratégie sur la santé mentale en milieu de travail, la CCL a inauguré son Centre du bien-être en mai 2019. La CCL tient à s'assurer que son milieu de travail est sain et sûr sur le plan psychologique. Créer un environnement de travail qui favorise le bien-être mental comporte des avantages pour tous et fait en sorte que le personnel reste dynamique et concurrentiel. Le Centre du bien-être de la CCL offre aux employés un endroit sûr où ils peuvent se ressourcer physiquement et mentalement. On y trouve des appareils d'exercice ainsi que des renseignements sur les ressources en santé mentale et sur la nutrition. De plus, le Comité sur la santé et la sécurité au travail de la CCL veille à ce que les employés aient un milieu de travail sécuritaire. Le comité évalue régulièrement le milieu de travail pour y déceler les dangers, physiques ou psychologiques, et élabore des plans pour les atténuer.

En 2018, dans le cadre d'un exercice continu d'évaluation du milieu de travail,

la CCL a participé au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. Grâce à son taux de satisfaction global de 95 %, la CCL a obtenu de meilleurs résultats que certaines autres petites organisations de la fonction publique. Cela démontre que la santé globale de l'organisation est excellente. Au cours de la prochaine année, la CCL mettra en application un plan d'action pour répondre aux préoccupations organisationnelles soulevées dans le sondage.

Pour terminer, j'aimerais remercier les employés de la CCL pour leur dévouement et leur professionnalisme dans la bonne conduite efficace et intègre des opérations. Je suis ravi de faire partie d'une organisation qui est déterminée à aider l'industrie laitière canadienne à innover et à progresser en vue d'un avenir meilleur.

Serge Riendeau

La Commission canadienne du lait



La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État constituée en 1966 par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire de la ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qui elle est un conseiller important en ce qui a trait à l'industrie laitière. La CCL joue un rôle central de facilitateur auprès de l'industrie laitière canadienne. En plus d'opérer les éléments du système de gestion de l'offre du lait, de gérer les prix du lait pour les producteurs et de s'assurer que la production laitière comble la demande, la CCL administre plusieurs programmes au nom de l'industrie et l'encourage à faire croître ses marchés et à innover. Les activités comme les audits, les calculs de mise en commun, les importations et l'établissement du quota font également partie du rôle de la CCL et progressent selon le plan stratégique de la CCL.

La CCL est une agence du portefeuille d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui regroupe aussi la Commission canadienne des grains, Financement agricole Canada, le Conseil des produits agricoles du Canada et la Commission de révision agricole du Canada. La CCL travaille également de près avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le gouvernement fédéral couvre environ la moitié des frais d'administration de la CCL. Les autres coûts, y compris les coûts liés aux activités de marketing,

sont payés par les producteurs laitiers, les activités commerciales de la CCL et le marché. La CCL emprunte de l'argent du Trésor et d'une ligne de crédit pour financer les programmes qu'elle administre au nom de l'industrie laitière.

Depuis les débuts de la gestion de l'offre dans le secteur laitier, la CCL est responsable de deux éléments essentiels du système : gérer le système d'établissement des prix du lait et recommander le quota de production de lait. Grâce à ses nombreux rôles et à sa fonction centrale



de facilitateur dans l'industrie laitière, la CCL veille à ce que les producteurs de lait canadiens reçoivent du marché des revenus suffisants pour atteindre un niveau de vie raisonnable et investir dans leur entreprise.

La CCL surveille la production et la demande nationale et recommande les ajustements requis à la cible nationale de production de lait. Elle veille aussi à ce que la production de lait du pays corresponde à la demande des consommateurs canadiens. Il est important d'éviter toute pénurie de produits laitiers et tout aussi important d'éviter les surplus de production en raison des coûts élevés associés à leur manutention, leur entreposage et leur mise en marché.

La CCL s'acquitte de son mandat en collaborant avec les gouvernements provinciaux et les intervenants de l'industrie tels que les producteurs laitiers, les transformateurs, les transformateurs secondaires et les consommateurs. Au nom de l'industrie laitière, elle administre les revenus et les ententes de mise en commun des marchés et élabore, met en œuvre et administre des programmes importants comme le Programme de permis des classes spéciales de lait, le Programme d'innovation laitière, le Programme intérieur de saisonnalité, le Programme de marketing du lait, le Programme d'exportation de produits laitiers et le Programme Lait pour la croissance¹.

La CCL préside le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL)². À ce titre, elle informe le comité des questions à résoudre et, au besoin, elle propose diverses solutions, mesures de rechange ou recommandations pouvant contribuer à une commercialisation plus ordonnée et efficace en vue d'éviter les pénuries ou les surplus de lait. Elle joue un rôle semblable auprès de la Mise en commun du lait de l'Est (le P5) et de la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO)³.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE

À la ferme

En 2018, on dénombrait 10 679 fermes laitières au Canada. La ferme moyenne possède 91 vaches et produit annuellement, en moyenne, 35 187 kilogrammes de matière grasse⁴, une production par ferme plus forte que celle de 2017. Le Québec et l'Ontario accueillent le pourcentage le plus élevé de fermes laitières, soit 81 %, les provinces de l'Ouest suivent avec 13 % et les provinces de l'Atlantique en accueillent 6 %. Les fermes laitières génèrent des recettes monétaires agricoles de 6,64 G\$.

Transformation du lait

En 2018, l'industrie de la transformation laitière a généré 14,8 G\$ en produits, soit 12,8 % de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et des boissons. L'industrie laitière a contribué de façon importante à l'économie canadienne en 2018, se classant deuxième après les viandes par la valeur de ses livraisons manufacturières. Le secteur de la transformation laitière emploie environ 25 000 personnes.

Marchés du lait

Les agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs au nom des producteurs pour la fabrication de produits laitiers. Le lait vendu aux transformateurs est classé selon le Système harmonisé de classification du lait qui est basé sur l'utilisation finale⁵. Le prix payé par les transformateurs varie selon la classe de lait.

Au cours de l'année laitière 2018-2019, les ventes de lait de consommation représentaient environ 27 % des ventes, soit 102,7 millions de kilogrammes de matière grasse. Le marché du lait de transformation représentait l'autre 73 % des ventes, soit 275,6 millions de kilogrammes de matière grasse.

¹ Les programmes administrés par la CCL sont décrits au chapitre *Activités et programmes*.

² Le CCGAL est le principal organisme décisionnel de l'industrie laitière.

³ On trouve des renseignements détaillés sur ces mises en commun à la p. 17.

⁴ Au Canada, la production de lait est exprimée en kilogrammes de matière grasse.

⁵ Système harmonisé de classification du lait (<http://www.cdc-ccl.gc.ca/CDC/index-fra.php?id=3811>)

TENDANCES DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Production

En 2018, le nombre de fermes laitières au Canada a diminué de 2,5 % comparativement à 2017. Par conséquent, les fermes restantes produisent plus de lait et génèrent plus de revenus par ferme. La production laitière nationale a légèrement diminué de 0,3 %; elle a donc atteint 379,1 millions de kilogrammes de matière grasse au cours de l'année laitière 2018-2019. Cette baisse était prévue pour répondre aux tendances du marché.

Consommation

Au cours de la dernière année, les consommateurs canadiens ont réduit leur consommation de lait de consommation et de yogourt. Toutefois, la consommation de produits riches en matière grasse comme le lait homogénéisé, les fromages et le beurre a augmenté.

Le Canada produit désormais plus de 1 450 fromages, dont la plupart sont fabriqués avec du lait de vache. Les programmes d'innovation administrés par la CCL ont certainement joué un rôle dans le développement de certains de ces nouveaux produits. Par exemple, depuis le lancement du Programme d'innovation laitière il y a 30 ans, plus de 382 projets ont été mis sur pied et 131 millions de litres de lait ont été

utilisés pour fabriquer de nouveaux fromages, produits de yogourt et autres produits laitiers. Le Fonds d'investissement partagé, lancé en 2009, a servi à financer 27 projets d'innovation. Le fromage, la poudre de lait écrémé et le lait de consommation sont les principaux ingrédients utilisés dans ces projets de développement ou de reformulation de desserts laitiers, de produits à base de fromage, de nutraceutiques⁶ ainsi que de produits de confiserie à base de produits laitiers.

⁶ Les nutraceutiques sont des aliments jugés bénéfiques pour la santé humaine. Un parfait exemple est le yogourt contenant des probiotiques. Certaines protéines laitières particulières pourraient avoir des bienfaits, mais cela devra faire l'objet de recherches plus poussées.



APERÇU DE LA CCL

Créée en 1966

72 employés (au 31 juillet 2019)

Siège: Ottawa

Site Web: www.cdc-ccl.gc.ca

Budget administratif de l'année laitière 2018-2019: 9,15 M\$

Année laitière: 1^{er} août au 31 juillet

○ **Mission**

Offrir un leadership pour dynamiser l'industrie laitière canadienne au profit des Canadiennes et des Canadiens

○ **Valeurs**

Excellence, intégrité, leadership et respect

En 2018-2019, les ventes au détail de produits laitiers étaient fortes dans la plupart des catégories. La demande pour le beurre et particulièrement pour la crème demeure forte, comme l'illustrent des taux d'augmentation de 2,2 % et de 5,7 %, respectivement, dans le secteur du détail. De plus, la consommation de fromages par habitant, surtout de mozzarella et d'autres fromages de tous les jours, continue de croître.

La tendance associée à une constante augmentation de la demande en produits laitiers dont la teneur en matière grasse est élevée se poursuit. Cela a nécessité une augmentation du quota d'une année à l'autre de 3,1 % pour desservir le marché canadien. Les stocks de beurre sont élevés en raison de la forte production de l'année dernière. Des mesures de contrôle de la production ont stabilisé la production laitière cette année, ce qui a permis aux stocks détenus par la CCL et par le secteur privé de demeurer stables tout en comblant la demande.



Gouvernance



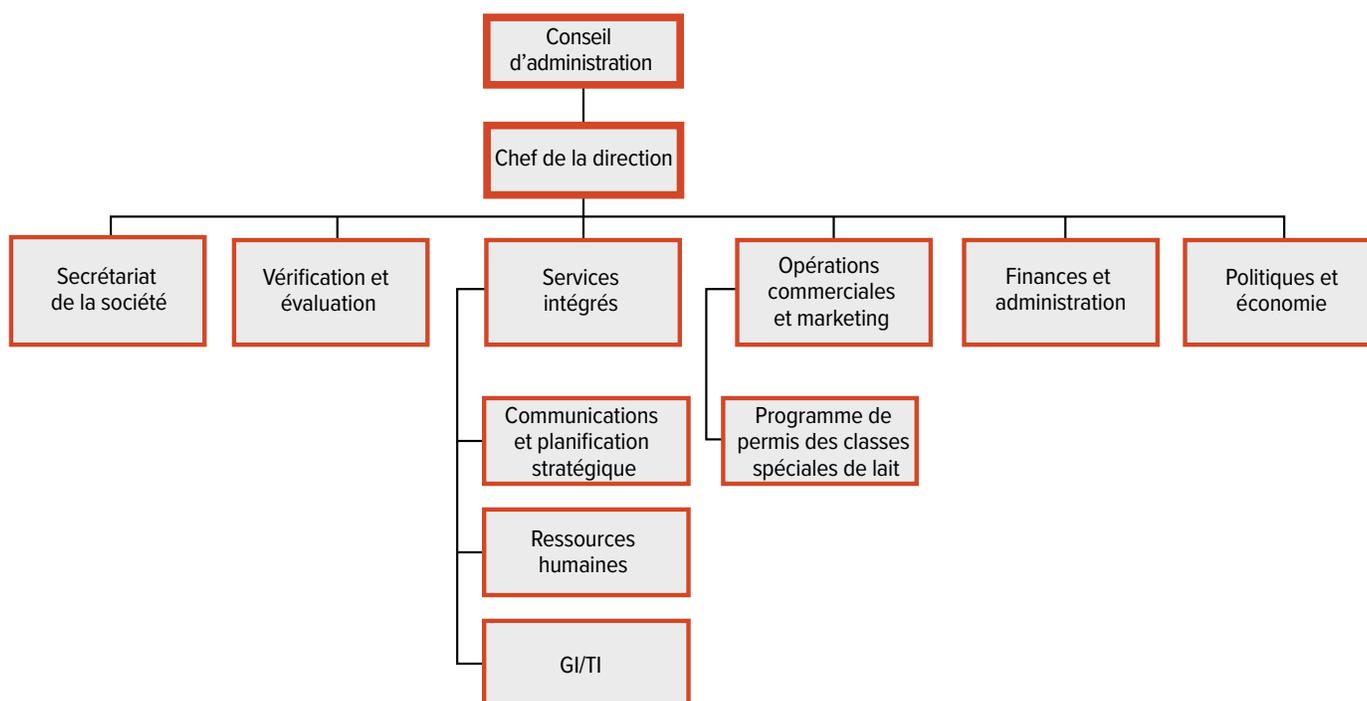
La Commission canadienne du lait (CCL) est encadrée par la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Elle est aussi encadrée par les règlements suivants:

- le *Règlement sur la commercialisation des produits laitiers*;
- le *Règlement sur l'exportation du fromage cheddar fort vers la CEE*;

- le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*.

Elle se rapporte au Parlement par l'entremise de la ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Structure de la Commission canadienne du lait



Jennifer Hayes, Commissaire
Alistair Johnston, Président
Serge Riendeau, Chef de la direction



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la CCL est composé d'un président, d'un commissaire et d'un chef de la direction. Les membres du conseil d'administration de la CCL sont nommés par le gouverneur en conseil et remplissent leurs mandats à temps partiel. Ils possèdent une longue expérience diversifiée de l'industrie laitière et ensemble, ils offrent une approche équilibrée à la prise de décisions.

Le conseil d'administration est responsable de l'intendance générale de l'organisation. Il approuve le plan d'entreprise de la CCL, le rapport annuel, le plan stratégique, le budget et les états financiers. Il élabore des politiques pour la CCL et veille à ce que les principaux risques organisationnels soient définis et que les systèmes adéquats soient en place pour gérer ces risques. Il reçoit aussi le rapport d'audit annuel et les

rapports d'examen spécial du Bureau du vérificateur général (BVG), et en assure le suivi.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président (nommé le 28 mai 2015 pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} août 2015)

Alistair Johnston

Arrivé au Canada en 1988, Alistair Johnston est entré au service de la Northern Alberta Dairy Pool en qualité de directeur des opérations et il a ensuite occupé des postes de direction chez Dairyworld Foods et au sein du Vanderpol Food Group. Au cours des dernières années, il a fourni une aide technique et stratégique à des entreprises de fabrication de produits laitiers et alimentaires à l'échelle nationale et internationale. Il a acquis une vaste expérience en siégeant aux conseils d'administration du BC Chicken

Marketing Board, de la BC Investment Agriculture Foundation, des associations de producteurs laitiers de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et de la BC Food Processors Association.

Le mandat de M. Johnston à titre de président de la CCL a pris fin le 31 juillet 2019. Un nouveau président n'a pas encore été nommé. À la fin du mandat du président, la commissaire agira à titre de présidente intérimaire conformément aux règles de la CCL, jusqu'à ce qu'un nouveau président soit nommé.

Commissaire (nommée le 3 janvier 2017 pour un mandat de trois ans)

Jennifer Hayes

Jennifer Hayes élève des bovins laitiers et des bovins de boucherie en Gaspésie, au Québec. Elle représente la troisième génération de l'exploitation Pine Crest Farms à Shigawake, dont elle est copropriétaire avec son père et son oncle. Il s'agit de la ferme laitière la plus à l'est

dans la partie continentale du Québec. Mme Hayes a une vaste expérience de la gouvernance en tant que membre active de l'UPA (Union des producteurs agricoles). En plus d'être membre élue au conseil régional des Producteurs de lait de la Gaspésie-Les Îles, Mme Hayes a été vice-présidente de l'Association des producteurs de bovins et membre exécutif du Comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers.

Chef de la direction (nommé le 14 mai 2018 pour un mandat de trois ans)

Serge Riendeau

Serge Riendeau est un chef de file dans l'industrie laitière canadienne. Il a siégé pendant 26 ans au conseil d'administration de la coopérative Agropur et en a assumé la présidence pendant 15 ans. En 2017, M. Riendeau a pris sa retraite

et a quitté son poste de président de la coopérative. Son expérience en gestion est riche et diversifiée. De 1991 à 1997, M. Riendeau a été impliqué dans la politique municipale à titre de conseiller et de maire de la municipalité de Barnston, au Québec. Depuis 42 ans, M. Riendeau exploite une ferme laitière de 700 acres, Riendeau et Gendron inc. La ferme laitière est située entre Coaticook, au Québec, et la frontière américaine. Le troupeau compte plus de 400 têtes.

COMITÉS DU CONSEIL

Comité de vérification

Le Comité de vérification veille à ce que la CCL rende compte de ses activités conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il examine et approuve le plan de vérification annuel du BVG et sollicite son expertise sur les

principes comptables et les rapports financiers de la société. Le comité se réunit chaque trimestre pour revoir les états financiers et recevoir les rapports internes de vérification et d'évaluation des programmes.

Membres

Commissaire (président)
Président
Chef de la direction

Équipe de la haute direction

L'Équipe de la haute direction (ÉHD) se rencontre environ toutes les deux semaines pour discuter du fonctionnement quotidien de la CCL et pour prendre les décisions qui s'imposent. Elle reçoit l'appui de cinq comités consultatifs qui élaborent des plans et des priorités, et conseille la direction dans les domaines des ressources humaines, des audits internes et des évaluations de programme, de la sécurité ainsi que de la santé et la sécurité au travail et de la cybersécurité.

L'ÉHD crée et modifie les politiques de la CCL et examine le budget administratif avant qu'il soit soumis au conseil d'administration. Elle s'occupe aussi des questions relatives aux ressources humaines, aux audits, aux évaluations et à la gouvernance, et conseille le chef de la direction sur les enjeux de l'industrie et sur les recommandations à soumettre au conseil d'administration.

Membres

En date du 31 juillet 2019, en plus du chef de la direction, les personnes suivantes composent l'ÉHD :



Chantal Laframboise, Directrice, Finances et administration;
Danie Cousineau, Secrétaire exécutive; **Christine Boutin**,
Directrice principale, Opérations commerciales et marketing;
Hossein Behzadi, Directeur, Vérification et évaluation;
Benoit Basillais, Directeur, Politiques et économie;
Chantal Paul, Directrice, Services intégrés



Directrice principale, Opérations
commerciales et marketing
Directeur, Vérification et évaluation
Directrice, Services intégrés
Directrice, Finances et administration
Directeur, Politiques et économie
Secrétaire à la direction
Chef de la sécurité

COMITÉS DE GESTION

Comité consultatif sur les ressources humaines

Le mandat du Comité consultatif sur les ressources humaines est de conseiller l'ÉHD sur les priorités et les initiatives en matière de ressources humaines. Il se réunit deux fois l'an ou à la demande du président.

Membres

Directrice, Services intégrés
(présidente)
Gestionnaire, Programmes de
ressources humaines
Conseillère, Ressources humaines
(secrétaire)
Un représentant des employés
de chaque service
Un représentant des gestionnaires

Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes

Ce comité élabore des plans de vérification interne et d'évaluation de programme pour examiner les systèmes, les programmes, les politiques et les pratiques de la CCL. Le comité doit aussi

contrôler l'état d'avancement des vérifications internes et des évaluations de programme par rapport aux plans qui ont été approuvés et des plans d'action de la direction qui en résultent. Il se réunit au moins trois fois l'an et à la demande du président.

Membres

Chef de la direction (président)
Directrice principale, Opérations
commerciales et marketing
Directeur, Vérification et évaluation
Directrice, Services intégrés
Directrice, Finances et administration
Directeur, Politiques et économie
Gestionnaire, Vérification
Agent principal des finances

Comité sur la santé et la sécurité au travail

Le Comité sur la santé et la sécurité au travail (SST) agit comme groupe consultatif auprès de l'ÉHD pour toutes les questions de santé et de sécurité des employés de la CCL, comme stipulé dans le Code canadien du travail et ses règlements connexes.

Membres

- Un représentant des employés (coprésident)
- Un représentant de l'employeur (coprésident)
- Un secrétaire
- Un représentant des employés
- Champion de la santé mentale (membre d'office)

Comité des risques et de la sécurité

Le mandat du Comité des risques et de la sécurité est d'aider l'ÉHD à satisfaire aux exigences du gouvernement du Canada en ce qui a trait à la protection des employés de la CCL, de l'information et des biens, ainsi que de déterminer les risques et les contrôles de l'organisation, et d'en faire le suivi.

Membres

- Chef de la sécurité
- Directrice, Services intégrés
- Gestionnaire, Vérification

Comité sur la cybersécurité

Le Comité sur la cybersécurité a été mis sur pied pour administrer tous les aspects liés à la cybersécurité à la CCL. Ce comité évalue tous les risques de cybersécurité qui peuvent avoir des conséquences sur les actifs et les installations, offre une tribune pour discuter des risques émergents en matière de cybersécurité et veille à ce que tous les outils informatiques de sécurité respectent les politiques sur la sécurité, et tient à jour ces politiques.

Membres

- Chef de la sécurité
- Coordonnateur de la sécurité en matière de technologies de l'information
- Gestionnaire des bases de données

GOUVERNANCE À LA CCL

En automne 2018, le conseil d'administration a approuvé le rapport annuel et les états financiers de la CCL pour l'année laitière 2017-2018. En avril 2019, le conseil d'administration a approuvé le plan d'entreprise de la CCL qui couvre la période allant de 2019-2020 à 2023-2024. Ce plan présente les orientations principales de la société de même que ses prévisions budgétaires et son plan d'emprunt. Il a été approuvé par le Conseil du Trésor le 16 mai 2019.

La CCL a mis à jour son profil des risques de l'entreprise en janvier 2019. Le profil définit chaque risque et décrit les mesures mises en place pour les gérer ainsi que le groupe responsable de la mise en œuvre des stratégies, et il est

pris en compte lors de l'analyse environnementale du processus de planification stratégique. Le Comité de vérification approuve les mesures issues du profil des risques de l'entreprise et le Comité consultatif sur la vérification interne et l'évaluation des programmes en effectue régulièrement le suivi.

Le groupe Vérification et évaluation a entamé l'évaluation du Programme de permis des classes spéciales de lait pour déterminer s'il atteint son objectif fondamental, soit celui de maintenir le secteur laitier concurrentiel en tant que fournisseur d'ingrédients sur les marchés intérieurs. L'objectif de l'évaluation est de mesurer la pertinence et le rendement de ce programme ainsi que la nécessité de le maintenir en place, et de déterminer s'il atteint les résultats voulus. L'évaluation est terminée et l'ÉHD a reçu le rapport final à la fin du mois de juillet 2019. Ce rapport souligne la pertinence et l'utilité du programme pour l'industrie. Il suggère de simplifier son administration et de mieux communiquer avec les participants actuels et potentiels. De plus, il propose d'améliorer la recherche et l'analyse effectuées à l'aide des données du programme.

La CCL a tenu son assemblée publique annuelle en janvier 2019 à Ottawa. Cette assemblée est ouverte au public, mais en général, quelque 50 représentants de l'industrie laitière y assistent. Elle a donné l'occasion à la CCL de faire rapport de ses états financiers et de ses objectifs stratégiques de la dernière année laitière et de l'année courante, et de répondre aux questions des participants.

Activités et programmes



La Commission canadienne du lait (CCL) suit l'évolution de la demande et ajuste l'approvisionnement en lait, assure une rétribution équitable aux producteurs, encourage le développement des marchés, offre des services d'audit et appuie l'industrie au moyen des nombreux services techniques et administratifs qu'elle lui fournit et des divers programmes qu'elle administre.

GESTION DE L'OFFRE

Établissement et ajustement des quotas

La CCL effectue un contrôle mensuel de la demande totale⁷ et de la production de lait (l'offre). Ainsi, elle peut ajuster le quota de production nationale tous les mois afin de tenir compte de la variation de la demande en produits laitiers. Le quota de production est fixé de sorte à minimiser la possibilité de pénuries ou de surplus sur le marché intérieur. Tout surplus est géré en ajustant le quota, en entreposant les surplus aux frais des producteurs ou, en dernier recours, en exportant des produits laitiers conformément aux engagements commerciaux du Canada. La CCL surveille également le niveau des stocks de beurre pour veiller à ce que le marché puisse être desservi lors des périodes où la production est faible.

Entre le 1^{er} août 2018 et le 31 juillet 2019, la demande totale en lait a augmenté de 3,1 % comparativement à l'année précédente et a atteint 383,4 millions de kilogrammes de matière grasse. Au cours de la même période, le quota total a augmenté de 3,1 %. Les stocks de beurre sont élevés en raison de la forte production de l'année dernière. Des mesures de contrôle de la production ont stabilisé la production laitière cette année, ce qui a

permis aux stocks de la CCL et à ceux détenus par le secteur privé de demeurer stable tout en comblant la demande.

Approvisionnement de la croissance

Le CCGAL a modifié la méthodologie utilisée pour calculer le quota afin de répondre plus rapidement aux variations de la demande. Principalement, les besoins totaux et le quota total sont maintenant calculés mensuellement en utilisant uniquement des données mensuelles (plutôt que des données sur une période mobile de 12 mois). De plus, le quota total est maintenant lié aux besoins totaux puisque ceux-ci sont utilisés comme point de départ pour le calcul du quota. Ces modifications visent à s'assurer que le quota ne s'éloigne pas trop de la demande. Enfin, le quota continu a été adapté pour donner aux offices provinciaux de mise en marché une certaine souplesse tout en continuant d'assurer un contrôle à l'échelle nationale.

En plus d'avoir élaboré un système de quota total plus sensible, la CCL a élaboré des outils de prévision pour aider les offices de mise en marché à émettre le quota. Les prévisions de la CCL ont donné de bons résultats dans l'échelle de précision prévue. Pour l'année laitière 2018-2019, la CCL avait prévu des besoins totaux de 388,9 millions de kilogrammes de matière grasse et les

⁷ La quantité de matière grasse requise pour répondre aux besoins intérieurs et pour les exportations prévues de produits laitiers.

besoins totaux réels ont atteint 383,4 millions de kilogrammes de matière grasse. Cela représente une marge d'erreur de 1,4 %.

En plus de la production intérieure, le marché a été approvisionné de 3 274 tonnes de beurre du contingent tarifaire que la CCL importe dans une année donnée et de 472 tonnes de beurre que l'industrie importe en vertu du contingent tarifaire de l'Accord du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

Retrait des surplus

Le CCGAL donne ses directives à la CCL en ce qui concerne le Programme de retrait des surplus. Il est conçu pour retirer le lait excédentaire du marché intérieur dans les régions appropriées et en temps opportun. Les revenus du programme sont partagés par l'ensemble des producteurs canadiens en vertu de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait. Dans le cadre de ce programme et en réaction aux conditions du marché, la CCL a exporté une petite quantité de beurre (150 tonnes) cette année tout en respectant les engagements commerciaux du Canada.

Comme prévu, la CCL a écoulé ses stocks de poudre de lait écrémé (PLÉ)

destinés à l'alimentation animale sur le marché intérieur au cours de l'année.

Ajustement de l'approvisionnement

Les Programmes intérieurs de saisonnalité aident l'industrie à composer avec les fluctuations saisonnières de la demande de produits laitiers. L'industrie a chargé la CCL d'administrer ces programmes en collaboration avec le secteur privé. En général, la CCL achète et entrepose les produits laitiers quand la consommation diminue, puis les revend aux transformateurs quand la consommation augmente.

Importations

Aux termes de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC de 1995, le Canada a établi des contingents tarifaires (CT) pour un certain nombre de produits laitiers. Ces contingents déterminent les quantités de produits entièrement ou partiellement exempts de tarifs douaniers à l'importation. Avec l'appui de l'industrie et depuis 1995, la CCL reçoit le beurre importé en vertu de licences fédérales et l'achemine au secteur alimentaire par l'intermédiaire des fabricants de beurre. Le CT de beurre est de 3 274 tonnes. Environ les deux tiers de ce contingent (2 000 tonnes) sont attribués à la Nouvelle-Zélande.

Au cours de l'année laitière 2018-2019, la CCL a importé la totalité de son CT de beurre, dont plus de 2 000 tonnes en provenance de la Nouvelle-Zélande. Comme la production a été suffisante pour répondre à la demande de beurre, aucun permis d'importation supplémentaire n'a été nécessaire.

REVENUS DES PRODUCTEURS

Établissement des prix

Dans le cadre du système de gestion de l'offre, le prix que les producteurs obtiennent pour leur lait est régulé et varie en fonction de l'utilisation finale du lait. Le rajustement du prix à la ferme des classes de lait 1 à 4 est fondé sur la combinaison des variations annuelles du coût de production et de l'indice des prix à la consommation. Le coût de production est mesuré annuellement par la CCL et l'indice des prix à la consommation est fourni par Statistique Canada.

À la suite du dernier rajustement de prix, en septembre 2018, il a été décidé qu'aucun autre rajustement du prix de soutien n'aurait lieu avant le 1^{er} février 2020. La CCL s'affaire à effectuer la plus récente étude sur le coût de production du lait au Canada et entamera des consultations à l'automne sur l'application de la formule d'établissement des prix.

Mise en commun des marchés et des revenus des producteurs

En tant que facilitateur national, la CCL administre au nom de l'industrie laitière

Sommaire des transactions des Programmes intérieurs de saisonnalité

	Stocks d'ouverture	Achats	Ventes	Stocks de clôture
	Tonnes			
Beurre	25 071	33 935	38 420	20 586

les trois ententes fédérales-provinciales qui encadrent le partage des revenus et des marchés parmi les producteurs laitiers canadiens.

Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (Entente du P10)

Grâce à l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait, les producteurs laitiers des dix provinces partagent les recettes du lait vendu aux transformateurs dans le cadre du Programme de permis des classes spéciales de lait (PPCSL). Conformément à cette entente, la CCL administre le PPCSL au nom de l'industrie.

En vertu du PPCSL établi en 1995, le lait destiné à la fabrication de produits transformés contenant des ingrédients laitiers est vendu à des prix concurrentiels. Les transformateurs secondaires ont accès à ces ingrédients laitiers en obtenant un permis des classes spéciales auprès de la CCL.

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 36,1 millions de kilogrammes de matière grasse pendant l'année laitière 2018-2019, soit 17,7 % de plus que l'année antérieure. L'augmentation s'explique surtout du fait qu'il y a eu des ventes additionnelles de beurre canadien pour le secteur de la transformation secondaire. Les revenus moyens des producteurs issus de ces trois classes ont atteint 45,56 \$/hl standard contre 43,00 \$/hl standard pour l'année laitière précédente. Au 31 juillet 2019, le programme comptait 1 826 participants actifs.

ENTENTES RÉGIONALES DE MISE EN COMMUN

Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (P5)

L'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada permet la mise en commun des revenus provenant des ventes dans toutes les classes de lait, des coûts de transport, des marchés et

de la responsabilité de l'écémage⁸ parmi les producteurs de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard (le P5). La CCL préside les réunions de l'Organisme de supervision de l'accord, administre l'accord de mise en commun, effectue les calculs de mise en commun et fournit un soutien technique et un service de secrétariat au P5.

Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

En 1997, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont formé la Mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) qui met en commun les revenus et les marchés de toutes les classes de lait. La CCL préside le Comité de coordination de la MCLO et elle administre l'entente de mise en commun, effectue les calculs de mise en commun et procure un appui technique et un service de secrétariat.

⁸ Excès de matière grasse provenant du marché du lait de consommation.

PPCSL – volume de lait vendu (M de kg de m.g.) et revenu moyen des producteurs (\$/hl standard)*

Classe		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
5(a) (fromage)	Volume	8,09	7,96	8,56	8,58	9,32
	Prix	50,42 \$	44,18 \$	47,49 \$	44,00 \$	45,25 \$
5(b) (autres ingrédients)	Volume	16,05	11,82	13,79	19,16	23,85
	Prix	46,88 \$	40,66 \$	43,26 \$	41,42 \$	48,10 \$
5(c) (confiserie)	Volume	5,86	5,31	4,67	2,91	2,91
	Prix	33,35 \$	27,68 \$	37,94 \$	40,13 \$	41,62 \$
Total	Volume	30,00	25,09	27,02	30,65	36,08
	Prix	44,89 \$	38,99 \$	44,56 \$	43,00 \$	45,56 \$

* Les prix sont calculés sur la base de 3,6 kilogrammes de matière grasse par hectolitre, en utilisant les plus récentes normes de composition du lait.

Activités des mises en commun régionales

Durant l'année laitière 2018-2019, les groupes techniques du P5 ont abordé des enjeux liés au rapprochement de la réserve de croissance du P5. La réserve de croissance sert à favoriser la transformation dans certaines classes. Depuis l'année laitière 2016-2017, la CCL a fourni de l'expertise technique au P5 en suggérant une façon plus efficace d'équilibrer la quantité de lait requise pour cette activité. La CCL a également aidé les signataires de l'Accord du P5 à effectuer un examen obligatoire de l'accord, qui doit être réalisé tous les cinq ans. L'examen fut une réussite et aucune modification n'a été nécessaire. Les groupes de travail techniques du P5 ont également réussi à élaborer une politique du P5 pour le partage de la crème excédentaire découlant du programme Lait pour la croissance.

Au cours de l'année laitière 2018-2019, la CCL a continué à fournir du soutien technique aux groupes techniques de la MCLO, à leur demande.

L'harmonisation des politiques et des activités entre le P5 et la MCLO se poursuit. Tout au long de l'année, les groupes de travail techniques du P5 et de la MCLO ont résolu des difficultés liées à l'établissement du prix.

Livraisons de lait (M de kg de m.g.)

	P5	MCLO
Lait de consommation	75,13	38,03
Lait de transformation	204,65	59,18
Total	279,78	97,21

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Classe 3(d)

La classe 3(d) a été créée pour encourager les restaurants à utiliser du fromage mozzarella pour garnir les pizzas fraîchement préparées. En 2018-2019, 998 nouveaux restaurants se sont inscrits au programme pour un total de 12 276 restaurants. Par conséquent, la quantité totale de mozzarella utilisée dans le cadre du programme pour cette année laitière se chiffre à 52 millions de kilogrammes comparativement à 51 millions de kilogrammes en 2017-2018.

Programme de marketing du lait

La CCL poursuit son engagement visant à encourager la croissance et l'innovation dans la fabrication et l'utilisation de produits et d'ingrédients laitiers. Le Programme de marketing du lait, par l'entremise du Fonds d'investissement partagé (décrit ci-dessous), aide les fabricants et les centres de sciences alimentaires à obtenir le soutien technique et l'expertise dont ils ont besoin pour développer et commercialiser des produits alimentaires et laitiers. Par l'entremise du site Web

ingrédientLAITIER.ca, les transformateurs laitiers et les transformateurs secondaires peuvent faire une demande de participation aux programmes et trouver des renseignements à jour sur les prix du lait et sur les ingrédients laitiers.

En 2018-2019, la CCL a participé au salon professionnel de Restaurants Canada et à d'autres événements des sciences de l'alimentation et de l'industrie pour promouvoir le Programme d'innovation laitière, le Fonds d'investissement partagé, le Programme de permis des classes spéciales de lait ainsi que les autres services qu'elle offre aux transformateurs laitiers et aux fabricants alimentaires.

Fonds d'investissement partagé

Le Fonds d'investissement partagé (FIP) est conçu pour aider les entreprises admissibles et les centres de technologie alimentaire à développer des produits qui stimulent la demande canadienne en produits et en ingrédients laitiers. Au cours de l'année laitière 2018-2019, le FIP a reçu quatre demandes et, en date du 31 juillet 2019, deux projets avaient été approuvés. Les projets approuvés comprennent des activités telles que des services de consultation, la formulation de recettes, l'essai de produits et des initiatives de transfert technologique.

Programme d'innovation laitière

Le Programme d'innovation laitière (PIL) encourage la fabrication de produits nouveaux et innovants pour le marché



intérieur. Il permet d'ajouter des volumes spécifiques de lait aux quotas provinciaux afin de fournir aux entreprises qui sont admises au programme le lait dont elles ont besoin pour fabriquer des produits novateurs. Durant l'année laitière 2018-2019, les entreprises laitières à la grandeur du Canada ont utilisé 5 millions de litres de lait dans le cadre du PIL contre 11,3 millions de litres en 2017-2018. Cette diminution est attribuable à l'achèvement de projets du PIL. Le lait nécessaire à la fabrication des produits sélectionnés est toujours produit, mais pas en vertu du PIL.

Cette année, 23 demandes ont été présentées au PIL. En date du 31 juillet 2019, deux demandes avaient été approuvées

par le Comité de sélection. Les autres demandes sont toujours à l'étude.

Exportations

Durant l'année laitière 2018-2019, il n'y a eu aucune exportation de poudre de lait écrémé en classe 5(d). En raison de l'évolution des conditions du marché, le Canada a exporté approximativement 150 tonnes de beurre. La CCL a également délivré aux exportateurs canadiens des permis d'exportation de la classe 5(d) pour 1 695 tonnes de fromage, en plus du fromage exporté en vertu du Programme d'exportation de produits laitiers (PEPL). Toutes les exportations en classe 5(d) s'inscrivaient dans les engagements commerciaux du Canada.

Programme d'exportation de produits laitiers

Le Programme d'exportation de produits laitiers (PEPL) a pour objectif de soutenir l'exportation d'au plus 3 000 tonnes de fromage par année laitière, en plus de l'exportation d'autres produits laitiers. Les demandeurs doivent détenir une licence fédérale d'exportateur ou une licence fédérale pour leur usine et toutes les exportations font partie des engagements commerciaux du Canada. En 2018-2019, 2 696 tonnes de fromage et 2,4 millions de litres de lait ont été exportés en vertu du PEPL.

Programme Lait pour la croissance

Le programme Lait pour la croissance (LPC) garantit un approvisionnement suffisant en lait pour encourager de nouveaux investissements dans le secteur laitier qui permettraient d'accroître la demande totale canadienne en lait et en produits laitiers. Ces investissements comprennent l'agrandissement

Limites à l'exportation et exportations

Catégorie	Limite de subvention (M de kg)	Quantité de produits exportés (M de kg)	Limite de subvention (M\$)	Valeur de la subvention sur les produits exportés (M\$)
Beurre	0,905	0,150	11,025	0,684
Fromage	6,041	4,391	16,228	9,663
Poudre de lait écrémé	18,147	0	31,149	0
Autres produits laitiers	14,189	2,430	22,505	0,232
Produits incorporés	s.o.	0	20,276	0



ou l'établissement d'usines par des transformateurs laitiers canadiens; des transformateurs secondaires de produits alimentaires ou de tout autre produit; ou des investisseurs canadiens ou étrangers qui souhaitent implanter une entreprise au Canada. Le programme peut être utilisé pour de nouveaux produits ainsi que pour des produits existants (laitiers ou autres produits contenant des ingrédients laitiers), l'accent étant mis sur la croissance. En 2018-2019, une demande a été présentée au programme. Elle est actuellement à l'étude. Les ententes pour les projets précédemment approuvés sont en train d'être achevées. Les projets approuvés n'ont pas encore été entamés. La production devrait commencer dans de nouvelles installations à la fin de 2019.

En mars 2019, la CCL a décidé d'interrompre la réception de nouvelles demandes alors que le programme fait l'objet d'une évaluation servant à vérifier s'il sera toujours pertinent dans les années à venir.

AUDIT

Le tableau à la page 21 détaille les divers rôles d'audit de la CCL.

Les audits externes visent surtout les entreprises qui participent au Programme de permis des classes spéciales de lait

(PPCSL). L'évaluation des risques sert à cerner les entreprises à risque plus élevé parmi les participants au programme. En plus des audits du PPCSL, la CCL effectue également des audits auprès des entreprises qui participent au Programme d'importation pour la réexportation (PIR), administré par Affaires mondiales Canada. Des participants du programme de la classe 4(m), qui servait à encadrer le lait écrémé et les concentrés protéiques de lait (CPL) liquides jusqu'en janvier 2017, ont également été audités. Au cours de l'année laitière 2018-2019, 40 audits ont été réalisés chez des participants du PPCSL, du programme de la classe 4(m) et du PIR, comparativement à 88 audits l'année précédente. Cette diminution du nombre d'audits s'explique principalement par la fin du programme de la classe 4(m).

Les audits de la classe 3(d) (mozzarella pour les pizzas fraîchement préparées) ont été effectués chez des chaînes indépendantes de pizzerias et certains distributeurs. Au cours de l'année laitière 2018-2019, la CCL a réalisé des audits chez 325 pizzerias et distributeurs, ce qui est bien supérieur à la cible prévue de 45 audits. Le nombre élevé d'audits s'explique par l'inclusion d'une chaîne de pizzerias, toutefois, l'accent a été principalement mis sur les distributeurs. Cette cible avait été réduite en fonction des résultats des années

précédentes puisque ce secteur était considéré comme étant à faible risque.

Les audits des activités de la classe 7 sont en cours et s'effectuent en collaboration avec les auditeurs provinciaux. Au total, 32 vérifications conjointes ont été réalisées durant l'année 2018-2019, ce qui est inférieur à la cible prévue; ce résultat s'explique principalement par des mises à jour des systèmes exigées des provinces et la mise en œuvre d'autres initiatives. Au cours des vérifications conjointes, la CCL a offert son expertise précieuse et a soutenu l'uniformisation des pratiques de vérification. Dans l'ensemble, les résultats des vérifications étaient positifs à cet égard.

La CCL a aussi effectué des vérifications de l'utilisation du lait en usine à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Saskatchewan (31 usines dans 6 provinces), contre recouvrement des frais. Les vérifications de l'utilisation couvrent les procédures particulières à chaque classe, de même que d'autres programmes de la CCL et des provinces (c.-à-d., PIL, lait dans les écoles, etc.).

Au 31 juillet 2019, les recouvrements issus des audits courants du PPCSL totalisaient 392 917 \$. Ces fonds ont été retournés aux producteurs. Le total de ces recouvrements est légèrement plus bas que les moyennes obtenues par le passé puisque les participants de longue date comprennent mieux les exigences du programme comparativement aux années précédentes.

Type d'audit	Audité	But de l'audit
Partage des revenus	Offices provinciaux	Vérifier si les revenus mis en commun par les 10 provinces sont complets
Utilisation du lait	Transformateurs	Vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des composants du lait déclarés dans les classes d'utilisation et les programmes connexes (c.-à-d., lait pour les écoles, PIL, etc.) dans 6 provinces (T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-B., N.-É., Man., Sask.)
PIR	Participants du PIR	Vérifier la conformité aux exigences du programme au nom d'Affaires mondiales Canada
Classe de lait 3(d)	Distributeurs et restaurants qui utilisent de la mozzarella sur les pizzas fraîchement préparées	Vérifier la conformité aux exigences du programme
Programme de permis des classes spéciales de lait (classe 5 [a], [b] et [c])	Distributeurs et transformateurs secondaires	Vérifier la conformité aux exigences du programme
Classe 7	Participants de la classe 7	Vérifier la conformité aux exigences du programme

Normes nationales de vérification de l'utilisation du lait et harmonisation des pratiques

En parallèle à son travail d'audit, la CCL met à profit son expertise en matière d'audit et encourage l'harmonisation des procédures auprès du Comité consultatif national sur la vérification du lait (CCNVL). Ce comité réunit les auditeurs de la CCL, les auditeurs provinciaux, de même que les représentants des offices provinciaux et du secteur de la transformation laitière deux fois par année. Des réunions ont été tenues en septembre 2018 et en mars 2019.

La CCL a continué d'assumer un rôle de coordination et de formation en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions du CCGAL en matière de politiques ayant une incidence sur les audits. Il s'agit notamment de s'assurer que les systèmes de vérification de l'utilisation du lait (MUV et Syslait) ont été correctement mis en place et de garantir l'exactitude des calculs. La CCL surveille également les changements et les tendances clés de l'industrie et communique des informations aux auditeurs qui relèvent d'autres autorités afin d'améliorer continuellement les résultats des audits pour chaque province.

SOUTIEN À L'INDUSTRIE

Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) est l'organisme national clé pour l'élaboration des politiques et les discussions concernant la production et la transformation laitières. Il comprend des représentants des offices de mise en marché du lait et des gouvernements de toutes les provinces ainsi que des représentants sans droit de vote des organisations nationales de consommateurs, de transformateurs et de producteurs. En sa qualité de président du CCGAL, la CCL offre leadership, conseils et analyses à l'industrie laitière canadienne tout en collaborant étroitement avec les intervenants provinciaux et nationaux.

Secrétariat, TI et services de traduction

La CCL a coordonné près de 135 réunions, de même que plusieurs webinaires et conférences téléphoniques. Elle a traduit environ 800 documents pour appuyer les mises en commun régionales, le CCGAL et plusieurs autres groupes de travail et comités nationaux.



Initiative pour le développement de la main-d'œuvre

La CCL appuie le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, diversifiée et bien adaptée pour répondre aux besoins actuels des secteurs de production et de transformation laitières. Suivant un processus de consultations inclusives auprès de ses partenaires de l'industrie laitière et du milieu universitaire, la CCL a lancé l'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre (IDM) en avril 2018. L'IDM encourage la productivité, la concurrence et l'innovation en appuyant l'éducation et le recrutement d'une main-d'œuvre dynamique. Cette initiative comprend quatre programmes de financement :

1. Le Programme de bourses : bourses pour étudiants diplômés dans un domaine d'études lié à l'industrie laitière

2. Programme de promotion de carrières : promotion de carrières dans l'industrie laitière

3. Programme de formation : création de programmes d'éducation à temps plein certifiés par le gouvernement dans le but de former du personnel qualifié pour travailler dans les usines laitières

4. Programme de formation continue : occasions de formation continue pour les gens qui travaillent déjà dans une usine ou une ferme laitière

Au total, 5 M\$ sont disponibles pour une période de trois ans (selon la disponibilité des fonds).

Dans le cadre du Programme de bourses, 284 167 \$ ont été versés en automne 2018, pour un total de huit doctorats et huit maîtrises. L'Université de l'Alberta a reçu 129 167 \$ et l'Université de Calgary a reçu 155 000 \$ en

bourse pour des projets approuvés par la CCL. De plus, Novalait et l'Université de Guelph ont chacun reçu 500 000 \$ pour l'administration du programme, au nom de la CCL, dans leur établissement respectif.

Aucune demande n'a été présentée au Programme de promotion de carrières en 2018.

Une demande a été déposée au Programme de formation, qui a été acceptée. Il s'agit d'un partenariat entre l'Ontario Dairy Council, le Collège La Cité et le Conestoga College en Ontario visant à mettre sur pied un programme de fabrication de fromages qui sera offert dans les deux langues officielles.

Cinq demandes ont été déposées au Programme de formation continue; deux d'entre elles ont été acceptées. Agri-Carières, au Québec, en collaboration avec l'UPA, a actualisé et distribué un programme de formation pour les élèves du secondaire afin qu'ils puissent travailler à temps partiel sur des fermes et traire des vaches, et le Lakeland College, en Alberta, élabore un programme de formation pour les personnes travaillant sur des fermes laitières.

Une deuxième ronde de dépôt de demandes a eu lieu en été 2019. La CCL a reçu sept demandes en provenance de cinq organisations.

Rendement et objectifs



RÉALISATIONS DE 2018-2019

La CCL a atteint la plupart de ses objectifs. Toutefois, les priorités changeantes de l'industrie et les forces du marché ont entravé la réalisation de certains d'entre eux.

Investissements, innovation et croissance dans le secteur laitier canadien

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2018-2019	Cible	Résultats	% de réalisation
Les investissements et l'innovation ont mené à une croissance continue du marché	Nombre de litres de lait utilisés dans le programme Lait pour la croissance (LPC)	160 millions de litres	0 (ententes en cours de préparation)	0
	Taux de croissance du marché	4 % (cumulatif)	Il est prévu que les projets LPC approuvés engendreront une croissance dès 2019	0
	Nombre de produits laitiers novateurs introduits par l'entremise du Programme d'innovation laitière	10 (cumulatif)	En date du 31 juillet 2019, deux demandes avaient été approuvées par le Comité de sélection	100

Le rôle de la CCL au sein de l'industrie

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2018-2019	Cible	Résultats	% de réalisation
La CCL est réputée être un facilitateur efficace et un contributeur clé de l'industrie laitière	Pourcentage des recommandations de la CCL aux comités de l'industrie qui ont été adoptées	85 %	Six recommandations ont été proposées et acceptées, dont un système de quota total mensuel, un remboursement aux producteurs (en lien avec la mise en commun), des précisions sur la perte de protéines et la création du Comité technique du P10 sur le quota	100
	Nombre d'invitations reçues comme conférencier, facilitateur ou formateur lors de réunions organisées par des organismes autres que la CCL (excluant les rapports aux assemblées annuelles des offices provinciaux)	20 par année	20 invitations reçues en 2018-2019	100
	Nombre d'inscriptions aux modules de formation en ligne de la CCL	15 par année	La CCL a reçu 20 demandes d'accès aux modules de formation en ligne	100

Administration du système de gestion des approvisionnements de lait

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2018-2019	Cible	Résultats	% de réalisation
Un système de gestion de l'offre bien administré, sensible aux signaux et bien compris	Temps entre la réception des données des mises en commun et l'allocation de quota et les transferts monétaires	8 jours maximum	Le calcul et les transferts de fonds et de données sont faits à temps	100
	Nombre d'audits	31 audits de l'utilisation du lait	31 audits de l'utilisation du lait	100
		40 audits des participants au Programme de permis des classes spéciales de lait	35 audits des participants au Programme de permis des classes spéciales de lait	87,5
		40 audits de la classe 7	27 audits de la classe 7	67,5
		3 audits des participants au PIR	5 audits des participants au PIR	100
		10 audits de partage des revenus	6 audits de partage des revenus	60
		45 audits des participants à la classe 3(d)	325 audits des participants à la classe 3(d)	100
		1 audit interne	0 audit interne	0
		1 évaluation de programme	2 évaluations de programme	100
		Revenus totaux des producteurs ayant augmenté grâce à la croissance	1 %	Hausse de 4,6 %
	Quota en proportion de la demande	Le quota est entre 99 % et 101 % de la demande	99,29 %	100

Une CCL bien gérée

Objectif quinquennal	Mesures de rendement pour 2018-2019	Cible	Résultats	% de réalisation
La CCL est organisée et a les ressources pour appuyer l'industrie laitière dans l'avenir	Satisfaction des employés mesurée au moyen d'un sondage annuel	Taux de satisfaction de 90 % ou plus	Taux de satisfaction de 95 %	100
	Nombre d'outils ou de politiques élaborés et adaptés pour mieux servir l'industrie	4 par année	Quatre outils ou politiques ont été élaborés : perfectionnement du modèle de prévision de la demande perfectionnement du modèle de gestion du quota mensuel perfectionnement des modèles de mise en commun examen continu du Manuel de vérification	100

OBJECTIFS DE RENDEMENT POUR 2019-2020

Les objectifs de rendement de la CCL pour 2019-2020 sont fondés sur les thèmes stratégiques et les objectifs quinquennaux présentés dans son plan d'entreprise.

Thème : Investissements, innovation et croissance dans le secteur laitier canadien

Objectif quinquennal – Les investissements et l'innovation ont contribué à la croissance et à la pérennité de l'industrie laitière canadienne.

Indicateurs de rendement	Cible quinquennale
Nombre de litres de lait utilisés dans le programme Lait pour la croissance (LPC)	160 millions de litres
Pourcentage de matière grasse utilisée dans le programme LPC et le PIL par rapport au quota	0,5 % par année
Nombre de produits laitiers novateurs introduits par l'entremise du Programme d'innovation laitière (PIL)	2 par année

Stratégie	Objectif 2019-2020
Ouvrir davantage les marchés aux produits et ingrédients laitiers	Acquérir plus d'expertise au sujet des marchés et de la réglementation actuels et communiquer cette information à l'industrie
Favoriser et financer l'innovation au moyen des programmes existants	Les entreprises utilisent plus fréquemment les programmes de la CCL

Thème : Rôle de la CCL

Objectif quinquennal – La CCL est reconnue pour son rôle de leader et pour le soutien qu'elle offre à l'industrie en faisant la promotion d'une approche commune.

Indicateurs de rendement	Cible quinquennale
Pourcentage des recommandations de la CCL aux comités de l'industrie qui ont été adoptées	75 %
Nombre d'invitations reçues comme conférencier, facilitateur ou formateur lors de réunions organisées par des organismes autres que la CCL (excluant les rapports aux assemblées annuelles des offices provinciaux)	12 par année
Nombre d'inscriptions aux modules de formation en ligne de la CCL	8 par année

Stratégie	Objectif 2019-2020
Générer des données et des analyses fiables pour les partenaires de l'industrie, dont des organismes gouvernementaux	La CCL est perçue comme une source d'information fiable
Animer les réunions des comités de l'industrie tout en encourageant la participation des partenaires et une approche commune	Améliorer les opérations des comités de l'industrie présidés par la CCL Favoriser une approche commune et nationale pour résoudre les problèmes et trouver des solutions

Thème : Administration du système de gestion des approvisionnements de lait

Objectif quinquennal – Un système de gestion de l'offre bien administré, sensible aux signaux et bien compris.

Indicateurs de rendement	Cible quinquennale
Temps entre la réception des données des mises en commun et l'allocation de quota et les transferts monétaires	8 jours maximum
Nombre d'audits	31 audits de l'utilisation du lait 40 audits des participants au Programme de permis des classes spéciales de lait 45 audits des participants à la classe 7 5 audits des participants au PIR 10 audits de partage des revenus 35 audits des participants à la classe 3(d) 2 audits internes 2 évaluations de programme
Prévision de la demande de la CCL par rapport à la demande réelle	Un maximum de +/- 2 % de la demande réelle
La différence entre le CdP et les revenus prévus des producteurs	Un maximum de +/- 3,5 %
Stratégie	Objectif 2019-2020
Promouvoir une gestion de l'offre de lait mieux adaptée aux exigences du marché	Le nouveau système de gestion du quota réagit aux tendances du marché
Veiller au respect des ententes fédérales-provinciales et internationales	Amorcer la modernisation de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et du Plan national de commercialisation du lait pour tenir compte des changements survenus au sein de l'industrie
Veiller à ce que les producteurs efficaces reçoivent un revenu équitable	Des mesures sont prises afin de veiller à ce que les producteurs efficaces reçoivent un revenu équitable Les calculs de mise en commun des revenus sont effectués à temps et de manière précise
Veiller à ce que la production canadienne corresponde à la demande	Il y a un approvisionnement opportun et suffisant de produits laitiers sur le marché intérieur Il y a une allocation de quota juste et en temps opportun pour répondre à la demande

Thème : Fonctionnement de la CCL

Objectif quinquennal – La CCL est organisée et a les ressources nécessaires pour continuer à appuyer l'industrie laitière dans l'avenir.

Indicateurs de rendement	Cible quinquennale
Satisfaction des employés mesurée au moyen d'un sondage annuel	80 % ou plus
Nombre d'outils ou de politiques élaborés et adaptés pour mieux servir l'industrie	4 par année
Taux de roulement	10 % maximum
Évaluation du rendement des employés	Au total, 90 % des employés avaient obtenu un résultat satisfaisant ou dépassant les attentes lors de leur évaluation de fin d'année (automne 2019)

Stratégie	Objectif 2019-2020
Avoir un effectif complet, composé des bonnes personnes qui possèdent les habiletés nécessaires pour améliorer le rendement de la CCL et mieux servir l'industrie	La rétention des employés s'est améliorée Les compétences transversales des employés ont augmenté
Les systèmes informatiques sont adaptés aux besoins changeants de l'industrie	Les services des TI se sont améliorés
Mettre en œuvre les politiques gouvernementales nouvelles ou à jour	Les exigences des nouvelles politiques du gouvernement ont été évaluées
Rehausser le profil des problèmes environnementaux au sein de la CCL	Les problèmes environnementaux ont été intégrés au processus décisionnel interne

Revue financière



COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

La discussion et les analyses qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour la période se terminant le 31 juillet 2019 et devraient être lues à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel de la CCL.

Résultats principaux des activités

Activités intérieures

La CCL achète et vend du beurre pour équilibrer l'approvisionnement en produits laitiers sur le marché intérieur tout au long de l'année. De plus, au cours de l'année, elle a vendu ses derniers stocks de poudre de lait écrémé (PLÉ) sur le marché intérieur.

Au cours de l'année laitière 2018-2019, le total des revenus provenant des ventes intérieures a augmenté de 52,5 M\$, soit 17 %, par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des ventes de beurre entraînée par l'augmentation des

stocks de beurre à la fin de l'année précédente. Toutefois, le profit brut a diminué en raison des ventes de poudre de lait écrémé plus basses, ce qui compense amplement l'augmentation de la marge brute associée aux ventes de beurre.

La CCL achète du beurre en vrac en vertu du Plan A par l'entremise des Programmes intérieurs de saisonnalité. Le beurre est revendu aux transformateurs lorsque la demande intérieure saisonnière augmente. La CCL a vendu 1 085 tonnes de beurre du Plan A comparativement à 464 tonnes l'année dernière, ce qui représente une augmentation des revenus de 5,4 M\$.

La CCL achète aussi du beurre des transformateurs dans le cadre du Plan B par l'entremise des Programmes

intérieurs de saisonnalité. Les transformateurs doivent ensuite le racheter dans un délai prédéterminé. Cette année, la CCL a vendu 37 411 tonnes de beurre en vertu du Plan B comparativement à 29 429 tonnes l'an dernier, ce qui représente une augmentation des revenus de 71,5 M\$. L'augmentation des volumes de vente est attribuable aux stocks du Plan B plus élevés en début d'année comparativement à l'an dernier, ce qui a donné lieu à un plus grand volume de rachats par les transformateurs. Le beurre du Plan B est acheté et revendu au prix de soutien en vigueur et, par conséquent, a une incidence minimale sur le profit brut.

La CCL continue d'importer 3 274 tonnes de beurre pour respecter l'engagement du Canada envers l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du

Activités intérieures

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2019	2018	Variation en \$
Ventes au Canada	358 442 \$	305 942 \$	52 500 \$
Coût des ventes au Canada	350 397 \$	291 887 \$	58 510 \$
Frais de transport et de possession	4 245 \$	6 138 \$	(1 893) \$
Charges financières	1 287 \$	985 \$	302 \$
Marge brute sur les ventes au Canada	2 513 \$	6 932 \$	(4 419) \$

commerce. Cette année, les revenus en provenance des ventes de beurre importé ont totalisé 21,9 M\$, ce qui représente une diminution de 2,9 M\$ comparativement à l'année dernière. Ces produits sont achetés par la CCL aux prix mondiaux en vigueur et dirigés en grande partie vers l'industrie de la transformation secondaire par l'entremise des fabricants de beurre.

La CCL a écoulé les stocks de PLÉ qu'elle possédait en début d'année, ce qui se traduit par des ventes totalisant 12 706 tonnes de PLÉ aux fabricants d'aliments pour animaux, comparativement à des ventes atteignant 25 484 tonnes l'année dernière. Par conséquent, les revenus ont diminué de 21,5 M\$ par rapport à l'année précédente. Le profit brut généré par cette activité a chuté de 5,6 M\$.

Exportations

Les activités d'exportation au cours des deux années comprennent la vente d'une petite quantité de beurre

excédentaire. Les revenus provenant des ventes sont plus élevés cette année puisque 100 tonnes de beurre de plus ont été vendues comparativement aux ventes de l'an dernier.

Frais de transport et de possession et charges financières

Les frais de transport et de possession, de même que les charges financières, se composent essentiellement des frais de transport, des intérêts sur les emprunts, des frais de manutention et d'entreposage et des frais d'assurance. Les frais de transport et de possession pour les activités intérieures ont diminué de 1,9 M\$ en 2019 par rapport à 2018, ce qui s'explique principalement par des niveaux de stocks de PLÉ bas tout au long de l'année. Dans le cas des activités d'exportation, ces frais demeurent négligeables.

Les charges financières pour les activités intérieures ont augmenté de 0,3 M\$ comparativement à l'année précédente. Cette augmentation est attribuable à la hausse des stocks de beurre tout au

long de l'année et à une augmentation des taux d'emprunt. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que les taux d'emprunt soient légèrement à la hausse au cours de l'année laitière 2019-2020.

Autres produits

Le financement provenant des mises en commun représente les revenus obtenus des producteurs et du marché, et sert à financer une partie des frais d'administration de la CCL, l'étude annuelle sur les coûts de production, les coûts associés au Programme d'aide pour l'entreposage du fromage (PAEF), les frais de possession des stocks de beurre de la CCL ainsi que toute dépense recouvrable engagée par les comités de l'industrie. Le financement a augmenté un peu comparativement à l'année précédente, ce qui est principalement attribuable aux frais de possession plus élevés pour le beurre, récupérés auprès des mises en commun du lait.

Les crédits parlementaires servent à financer une partie des frais d'administration de la CCL. Le reste des frais d'administration de la CCL est financé par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché. Le financement du gouvernement du Canada est inscrit dans l'état des résultats et du résultat global et est établi d'après les frais d'administration admissibles financés par le gouvernement.

Les revenus des services d'audit proviennent des vérifications de l'utilisation du lait en usine effectuées par la CCL dans six provinces selon le principe du recouvrement des coûts.

Activités d'exportation

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2019	2018	Variation en \$
Ventes à l'exportation	839 \$	278 \$	561 \$
Coût des ventes à l'exportation	685 \$	229 \$	456 \$
Frais de transport et de possession	7 \$	3 \$	4 \$
Charges financières	-\$	-\$	-\$
Marge brute sur les ventes à l'exportation	147 \$	46 \$	101 \$

Autres produits

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2019	2018	Variation en \$
Financement provenant des mises en commun	9 231 \$	9 069 \$	162 \$
Financement par le gouvernement du Canada	3 778 \$	3 881 \$	(103) \$
Services d'audits	177 \$	168 \$	9 \$
Total des autres produits	13 186 \$	13 118 \$	68 \$

Charges opérationnelles et frais d'administration

Charges opérationnelles

Les charges liées aux « initiatives de l'industrie » comprennent des dépenses relatives aux divers programmes qui profitent à l'industrie, comme le Fonds d'investissement partagé et l'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre. Les contributions versées à ces initiatives ont augmenté de 7,4 M\$ en raison de projets additionnels approuvés dans le cadre de ces programmes.

Les charges liées à l'« étude sur le coût de production » comprennent des dépenses relatives au sondage annuel sur les coûts de production. La CCL utilise les résultats de ce sondage pour établir les prix de soutien. Le budget de l'étude a été légèrement augmenté afin de tenir compte de l'inflation.

Les « autres charges » comprennent principalement des crédits provenant de la contribution de la CCL à l'étude sur le coût de production, des frais encourus par la CCL au nom des mises en commun du lait et des frais bancaires pour les comptes des mises en commun.

Frais d'administration

Les frais d'administration pour l'année 2018-2019 ont totalisé 9,4 M\$ comparativement à 8,8 M\$ l'année précédente. La différence observée dans les coûts salariaux s'explique principalement par le moins grand nombre de postes vacants au cours de l'exercice et

aux dispositions salariales plus élevées des nouvelles conventions collectives. Les salaires et les avantages sociaux, qui s'élèvent à 7,2 M\$, représentent la majeure partie des frais d'administration. Les autres frais importants comprennent le loyer, les frais de déplacement et le soutien administratif.

Distribution aux agences et offices provinciaux

La distribution aux agences et offices provinciaux représente le remboursement des profits générés par les programmes de saisonnalité et de retrait des surplus. Puisque les producteurs laitiers sont responsables du financement de ces programmes, tout profit est remboursé aux agences et offices

Charges opérationnelles et frais d'administration

Pour l'exercice terminé le 31 juillet

(en milliers)	2019	2018	Variation en \$
Charges opérationnelles			
Initiatives de l'industrie	8 171 \$	735 \$	7 436 \$
Étude sur le coût de production	850 \$	838 \$	12 \$
Autres charges	122 \$	176 \$	(54) \$
Total des charges opérationnelles	9 143 \$	1 749 \$	7 394 \$
Frais d'administration			
Salaires et avantages du personnel	7 154 \$	6 608 \$	546 \$
Autres frais d'administration	2 264 \$	2 216 \$	48 \$
Total des frais d'administration	9 418 \$	8 824 \$	594 \$
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	18 561 \$	10 573 \$	7 988 \$

provinciaux de mise en marché du lait qui, à leur tour, distribuent ces fonds aux producteurs de lait. Le remboursement de 2018-2019 s'élève à 5,8 M\$, ce qui se traduit par une diminution de 5,1 M\$, qui s'explique par des ventes de PLÉ plus faibles. Par le passé, ces surplus provenaient principalement de la vente de poudre de lait écrémé, qui a cessé en mars 2019 après l'écoulement des stocks. On s'attend donc à ce que le montant de cette distribution soit encore plus bas à compter de l'année laitière 2019-2020.

Résultat global total et résultats non distribués

Le résultat global total pour 2018-2019 est une perte d'exploitation de 8,5 M\$ comparativement à 1,4 M\$ en 2017-2018. Les pertes au cours des deux années ont été prévues au budget puisque la CCL continue d'utiliser ses résultats non distribués pour financer des initiatives qui profitent à l'industrie, comme des initiatives de recherche, le Fonds d'investissement partagé et l'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre. Les résultats non distribués sont régis par des politiques qui déterminent précisément les activités qui peuvent être financées avec ces fonds et le conseil d'administration de la CCL est responsable de mettre en application ces politiques et d'approuver toute nouvelle initiative financée par ces résultats non distribués. Comme la CCL prévoit continuer à financer les initiatives de l'industrie à l'aide du capital disponible provenant de ses résultats non distribués, des pertes globales sont prévues au cours des prochaines années. Cela aura

comme effet de faire diminuer les résultats non distribués. La CCL n'approuvera pas de financement pour des initiatives de l'industrie qui épuiserait complètement les résultats non distribués.

Stocks et emprunts

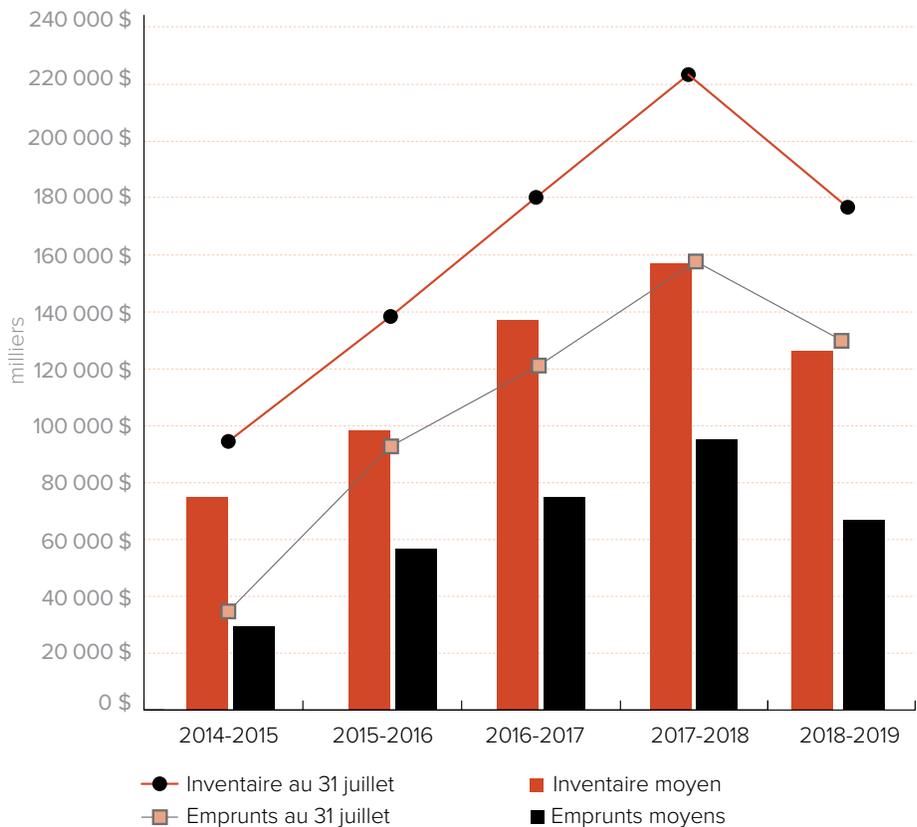
La valeur des stocks à la fin de l'année s'élevait à 178,2 M\$, comparativement à une valeur de 222,0 M\$ à la fin de l'année précédente.

Les stocks de beurre de la CCL ont atteint 21 683 tonnes à la fin de l'année, ce qui représente une diminution de 4 218 tonnes comparativement à l'année

dernière. En raison de mesures mises en place pour réduire la production, les stocks de beurre retrouvent lentement des niveaux plus habituels.

Depuis février 2017, la CCL n'achète plus de PLÉ dans le cadre des programmes intérieurs de saisonnalité et de retrait des surplus suivant la mise en œuvre de certains éléments de la Stratégie nationale sur les ingrédients. La CCL a épuisé ses derniers stocks de PLÉ en mars 2019 sur le marché intérieur de l'alimentation animale. Par conséquent, les stocks disponibles en date du 31 juillet 2019 ne sont composés que de beurre.

Stocks et emprunts



Il existe habituellement une corrélation directe entre les variations du solde des stocks et du solde des emprunts en cours, car les stocks sont financés par les prêts du gouvernement du Canada. Ainsi, le solde moins élevé des stocks pour l'année actuelle a entraîné des besoins d'emprunt moins importants, ce qui a fait diminuer le prêt du gouvernement du Canada à 127,6 M\$ à la fin de l'année, comparativement à 152,9 M\$ à la fin de l'année précédente. Durant l'année 2018-2019, la valeur moyenne des stocks était moins élevée de 16 % comparativement à l'année précédente, ce qui a fait diminuer les emprunts moyens.

La CCL, en consultation avec le ministre des Finances, a haussé sa limite d'emprunt pour 2019-2020 à 250 M\$. Cette augmentation de la limite était nécessaire pour se prémunir contre toute circonstance inattendue provoquée par les conditions changeantes des marchés. Les taux de prêts sont conformes aux taux de prêts du gouvernement du Canada pour les sociétés d'État.

Gestion du risque

Comme c'est le cas pour toute organisation, la CCL est soumise aux risques associés à ses opérations courantes. La CCL a déterminé les principaux facteurs de risque auxquels elle est exposée, puis elle a établi des politiques et des procédures pour les gérer et les atténuer.

La CCL a dressé un profil des risques de l'entreprise qui est revu et mis à jour par la direction au moins une fois par année. Il est actualisé au besoin durant l'année et le dernier examen a été effectué en janvier 2019. Il définit les principaux risques associés aux activités commerciales et opérationnelles de la CCL. Il sert également à évaluer la probabilité et les répercussions potentielles de l'occurrence d'un risque et définit des mesures d'atténuation pour éviter ou réduire le risque. Le profil est utilisé durant le processus annuel de planification de l'organisation pour veiller à ce que les domaines et les programmes à haut risque reçoivent une attention particulière. Le conseil d'administration et l'Équipe de la haute direction (ÉHD)



partagent la responsabilité de la gestion du risque. Chaque partie joue un rôle fondamental dans le processus de gestion des risques de la CCL. Le conseil d'administration veille à ce que la direction détermine et gère les risques d'entreprise de la CCL, et en fasse un suivi. Il est responsable de fournir une direction claire sur le niveau de tolérance à adopter face au risque et il approuve le profil des risques de l'entreprise. Les membres du conseil d'administration sont tenus informés de tout changement au profil des risques par l'entremise de séances d'information trimestrielles. Au moins une fois tous les trimestres, le Comité de vérification de la CCL effectue le suivi de ces risques et des progrès de la mise en place des diverses mesures d'atténuation. L'ÉHD a la responsabilité d'évaluer les principaux domaines de risque de la CCL et de s'assurer que des contrôles appropriés et des stratégies d'atténuation sont en place pour gérer efficacement ces risques. Ce rôle comprend le soutien aux mesures de sensibilisation aux risques et la communication au sein de l'organisation.

Le risque lié au marché est difficile à gérer, car il est imprévisible. Les activités de la CCL sont influencées par de nombreux facteurs externes tels que les conditions du marché mondial, l'évolution des pourparlers du commerce international sur l'agriculture, les tendances du marché intérieur et les fluctuations de l'offre et de la demande. La CCL gère ces risques en mettant en place de saines pratiques de gestion, en embauchant et en maintenant en poste des



employés compétents et en se tenant au fait des tendances commerciales et politiques pouvant se répercuter sur ses opérations. Puisque la CCL ne transige que des produits soumis à la gestion de l'offre comme le beurre et la PLÉ, les exportations ne constituent qu'une faible proportion de son revenu total. Elle compose néanmoins avec l'instabilité des marchés mondiaux en écoulant ses produits de façon stratégique, surtout par appels d'offres auprès d'exportateurs fiables qui recherchent des produits à valeur ajoutée, garantissant ainsi le meilleur rendement possible de ses opérations commerciales. En ce qui a trait aux importations de beurre, la CCL applique les mêmes règles de prudence en achetant ses produits par appel d'offres ou par le biais d'offres concurrentielles d'importateurs de confiance.

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des cours de change. Pour atténuer ce risque, la CCL établit des contrats uniquement en dollars amé-

ricains ou canadiens et a recours à des contrats de change à terme pour bloquer les futurs taux de change de certaines ventes et de certains achats en devise étrangère (dollars américains). La CCL n'a pas recours aux contrats de change à terme ou à tout instrument dérivé autonome à des fins de transaction ou de spéculation.

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour une partie associée au manquement d'une autre partie à ses obligations financières. La CCL gère son risque de crédit associé aux clients en vendant un produit après paiement, et en obtenant des garanties bancaires et des lettres de crédit. Elle utilise aussi d'autres stratégies, comme celle de faire uniquement affaire avec des clients solvables. La CCL peut également être exposée au risque de crédit lorsqu'elle détient des contrats de change. Elle gère ce risque en ne concluant des contrats de change qu'avec de grandes institutions financières canadiennes.

Futures modifications aux normes comptables

L'International Accounting Standards Board a plusieurs projets en cours, dont certains pourraient avoir des répercussions sur des Normes internationales d'information financière applicables à la CCL. Les gestionnaires continueront de surveiller les projets amorcés ou proposés, en examinant les modifications qui pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière de la CCL. La seule modification à une norme comptable qui, selon la CCL, aura une incidence sur ses états financiers est l'introduction de la norme *IFRS 16 Contrats de location*, pour laquelle la date d'entrée en vigueur pour la CCL est le 1^{er} août 2019. Une discussion approfondie sur les modifications qui seront apportées aux normes d'information financière peut être consultée à la Note 3 des états financiers.

Qu'apportera demain ?

La CCL suit de près la mise en œuvre de l'Accord économique commercial et global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et celle de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), parce que ces deux accords auront des répercussions sur les importations de produits laitiers au Canada. La possible ratification de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) concèderait elle aussi un

accès plus important au marché canadien pour les produits laitiers étrangers. Ces accords commerciaux changent donc l'environnement au sein duquel la CCL prévoit la demande en produits laitiers canadiens pour aider les offices provinciaux de mise en marché du lait à fixer le quota des producteurs. La CCL pourrait donc se heurter à ce défi lorsqu'elle devra faire correspondre la production à la demande. Des prévisions précises de la demande et de la production seront donc essentielles, en plus d'une bonne gestion des stocks. La CCL travaille actuellement avec l'industrie et d'autres organismes du gouvernement pour obtenir des données pertinentes et pour adapter ses modèles prévisionnels à cette nouvelle réalité.

La ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) a annoncé la création d'un programme de financement de 1,75 G\$ sur huit ans pour les producteurs laitiers soumis à la gestion de l'offre. Ce programme offre des paiements aux producteurs laitiers pour compenser les pertes associées aux deux récents accords commerciaux (l'AECG et le PTPGP). Dans le cadre de ce programme, les producteurs laitiers admissibles du Canada se verront attribuer 345 M\$ la première année sous forme de paiements directs. La CCL s'est vu confier le mandat d'administrer ces paiements directs au cours de la première année. Elle collaborera de près

avec AAC et les offices provinciaux de mise en marché du lait jusqu'en mars 2020 pour verser ces paiements.

Compte tenu du petit nombre de candidats disponibles, il est difficile de recruter des employés qui possèdent les connaissances spécialisées requises dans les domaines de l'économie agricole et de l'industrie laitière. La CCL a déjà mis en place des mesures pour accroître le maintien en poste, notamment des plans de développement et une politique d'appui à la formation, et elle continue de s'informer des meilleures pratiques à cet égard.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a annoncé des modifications à la classification de plusieurs postes au sein de la fonction publique fédérale. Cette initiative, dont le but est de simplifier la classification et de mieux refléter les emplois actuels, touchera plus de la moitié du personnel de la CCL, ce qui augmente la charge de travail de l'équipe des Ressources humaines, ainsi que celle des gestionnaires, jusqu'en 2022. Pour le moment, il est impossible de savoir si ces modifications auront une incidence sur les dépenses salariales de la CCL.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité des états financiers de la Commission canadienne du lait et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel incombe à la direction. Ces états ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction, le cas échéant. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états.

Pour s'acquitter de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion auxquels elle se fie, qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et pratiques contribuent à la bonne conduite des affaires, à l'exactitude des registres comptables, à la préparation en temps opportun d'informations financières fiables et au respect des politiques et des obligations légales de la CCL. Ce processus comprend la communication et l'application continue du Code d'éthique de la CCL.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de maintien de systèmes de contrôle appropriés et de qualité de l'information financière. Les auditeurs internes et externes de la CCL peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la CCL ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

Le chef de la direction,



Serge Riendeau

La directrice, Finances et administration,



Chantal Laframboise

Ottawa, Canada
Le 19 septembre 2019



Rapport de l'auditeur indépendant

À la ministre de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission canadienne du lait (la « CCL »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2019, et l'état des résultats et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CCL au 31 juillet 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CCL conformément aux

règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CCL à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CCL ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CCL.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CCL;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CCL à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient

par ailleurs amener la CCL à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission canadienne du lait dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et ses règlements, les règlements administratifs de la Commission canadienne du lait ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Commission canadienne du lait dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission canadienne du lait aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission canadienne du lait à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada
par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Duvnjak', written in a cursive style.

Dusan Duvnjak, CPA, CMA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 19 septembre 2019

Commission canadienne du lait
État de la situation financière

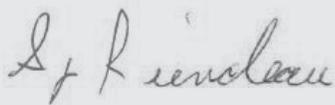
(en milliers de dollars canadiens)

	En date du	
	<u>31 juillet 2019</u>	<u>31 juillet 2018</u>
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	2 610 \$	6 925 \$
Clients et autres débiteurs		
Comptes clients	436	467
Avances aux agences et offices provinciaux	5 976	7 582
Mises en commun	1 820	1 985
Stocks (note 4)	178 157	221 970
	<u>188 999</u>	<u>238 929</u>
Actifs non courants		
Matériel	96	120
Immobilisations incorporelles	137	170
	<u>189 232 \$</u>	<u>239 219 \$</u>
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire (note 5)	5 976 \$	7 582 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		
Comptes fournisseurs et charges à payer	19 962	15 558
Distribution aux agences et offices provinciaux	5 750	10 900
Autres passifs	1 100	936
Revenu reporté (note 6)	2 715	16 800
Passif dérivé - contrats de change	3	-
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 7)	127 600	152 852
	<u>163 106</u>	<u>204 628</u>
Capitaux propres		
Résultats non distribués	26 126	34 591
	<u>189 232 \$</u>	<u>239 219 \$</u>

Engagements (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 19 septembre 2019.



Le chef de la direction,
Serge Riendeau



La présidente (intérimaire),
Jennifer Hayes



La directrice, Finances et administration,
Chantal Laframboise

Commission canadienne du lait
État des résultats et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Ventes et coûts des ventes		
Ventes au Canada (note 9)	358 442 \$	305 942 \$
Coût des ventes au Canada	350 397	291 887
Frais de transport et de possession	4 245	6 138
Charges financières	1 287	985
Marge brute sur les ventes au Canada	2 513	6 932
Ventes à l'exportation (note 9)	839	278
Coût des ventes à l'exportation	685	229
Frais de transport et de possession	7	3
Charges financières	-	-
Marge brute sur les ventes à l'exportation	147	46
Marge brute totale	2 660	6 978
Autres produits		
Financement provenant des mises en commun (note 9)	9 231	9 069
Financement par le gouvernement du Canada (note 10)	3 778	3 881
Services d'audit (note 9)	177	168
	13 186	13 118
Total de la marge brute et des autres produits	15 846	20 096
Charges opérationnelles		
Initiatives de l'industrie (note 13)	8 171	735
Étude sur le coût de production	850	838
Autres charges	122	176
	9 143	1 749
Frais d'administration		
Salaires et avantages du personnel (note 11)	7 154	6 608
Autres frais d'administration	2 264	2 216
	9 418	8 824
Total des charges opérationnelles et des frais d'administration	18 561	10 573
Résultat avant distribution aux agences et offices provinciaux	(2 715)	9 523
Distribution aux agences et offices provinciaux	5 750	10 900
Résultat net et résultat global total	(8 465) \$	(1 377) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait
État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Résultats non distribués au début de l'exercice	34 591 \$	35 968 \$
Résultat global total de l'exercice	<u>(8 465)</u>	<u>(1 377)</u>
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	<u>26 126 \$</u>	<u>34 591 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait
État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie - ventes de biens et services	346 539 \$	320 253 \$
Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres	(326 706)	(351 211)
Entrées de trésorerie - agences et offices provinciaux (mise en commun)	11 002	7 231
Sorties de trésorerie - agences et offices provinciaux	(10 900)	(8 400)
Entrées de trésorerie - gouvernement du Canada	3 778	3 881
Intérêts versés sur les emprunts	(1 170)	(765)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	22 543	(29,011)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	253 718	297 330
Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada	(278 970)	(263 192)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(25 252)	34 138
Augmentation (diminution) du découvert bancaire net	(2 709)	5 127
Découvert bancaire net au début de l'exercice	(657)	(5 784)
Découvert bancaire net à la fin de l'exercice	(3 366) \$	(657) \$
Éléments :		
Trésorerie	2 610 \$	6 925 \$
Découvert bancaire	(5 976)	(7 582)
Découvert bancaire net	(3 366) \$	(657) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La CCL a pour objectif de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. Pour atteindre ces objectifs, la CCL travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et des opérations commerciales de la CCL.

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, la CCL a reçu une directive (C.P. 2015-1104) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Celle-ci a obligé la CCL à aligner ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements aux politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor touchant les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements d'une manière conforme à ses obligations légales. Elle devait également faire rapport sur la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise de la CCL. Au 31 juillet 2019, la CCL continuait de respecter les exigences de cette directive.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés en suivant les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration de la CCL a adopté et autorisé la publication des états financiers le 19 septembre 2019.

Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes comptables décrites ci-après, sauf lorsque les IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et qui prend fin le 31 juillet.

Jugement, estimations et hypothèses comptables clés

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, qu'elle établisse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les domaines où la direction doit faire preuve de jugement et utiliser davantage les estimations et les hypothèses sont décrits plus en détail ci-dessous.

Jugements pour déterminer le moment où les obligations de prestation sont satisfaites et les coûts marginaux dans les contrats avec les clients

Les contrats de la CCL contiennent chacun une seule obligation de prestation qui est, dans la majorité des cas, satisfaite à un moment précis durant l'année. Le seul contrat de la CCL contenant une obligation de prestation remplie progressivement concerne l'administration des ententes de mise en commun. La direction a déterminé que la satisfaction de cette obligation de prestation est atteinte mensuellement, lorsque les calculs de mise en commun sont effectués. Étant donné que les obligations de prestation des contrats de la CCL sont

satisfaites au sein d'une année, la CCL comptabilise comme charges les coûts marginaux d'obtention des contrats lorsqu'ils sont engagés.

Sources majeures d'incertitude relative aux estimations

La CCL n'a aucune source majeure d'incertitude relative aux estimations concernant les revenus pour la période concernée.

Stocks du plan B

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la CCL administre les programmes intérieurs de saisonnalité qui comprennent l'achat de stocks de beurre du plan B des fabricants qui ont l'obligation contractuelle de racheter ces stocks.

Bien que la CCL ait l'habitude d'honorer les demandes de rachat provenant des fabricants, la CCL a déterminé que les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des actifs sont transférés à la CCL lors de l'achat initial de ces stocks (jusqu'à la vente), puisque les modalités des contrats d'achat n'obligent pas la CCL à vendre les stocks aux fabricants; la CCL assume donc tous les coûts de détention des stocks, y compris les risques de vol ou de dommage.

Provision pour dépréciation des stocks

La direction a établi la provision pour la dépréciation des stocks en utilisant des hypothèses. La valeur nette de réalisation des stocks en réserve en fin d'exercice financier est estimée en utilisant le prix du lait sur le marché international et le prix des contrats existants à la fin ou autour de la fin de l'exercice financier. Ces estimations sont revues annuellement et les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées, le cas échéant, dans l'état des résultats et du résultat global au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollar canadien, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

3. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, l'exception étant les comptes clients qui ne comprennent pas une composante financière importante, qui sont évalués au prix de transaction. Le classement et les méthodes d'évaluation ultérieure des catégories des instruments financiers sont décrits ci-dessous.

Classement et méthode d'évaluation ultérieure

Clients et autres débiteurs	Actif financier évalué au coût amorti
Découvert bancaire	Passif financier évalué au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Passif financier évalué au coût amorti
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	Passif financier évalué au coût amorti
Actifs et passifs dérivés	Actif ou passif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti sont évalués à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat net dans l'état des résultats et du résultat global.

Coûts de transaction

Tous les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés et ultérieurement évalués au coût amorti sont constatés par incorporation au coût d'un actif dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés, y compris lors de la comptabilisation initiale. Tous les

coûts de transaction attribuables à des instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépréciation

Comme les conditions de paiement des comptes clients et autres débiteurs de la CCL ne comprennent pas de composante financière importante, la méthode simplifiée pour les créances clients doit être adoptée pour l'évaluation d'une provision pour perte de crédit pour les comptes clients et autres débiteurs. Dans le cadre de l'approche simplifiée, la CCL évalue la correction de la valeur pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Instruments financiers dérivés

La CCL utilise des instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme pour contrer les effets négatifs des fluctuations de change liées aux achats et aux ventes effectués ou qu'elle prévoit effectuer en devises, ainsi que pour gérer ses soldes et ses besoins de trésorerie. La CCL n'utilise pas d'instruments financiers dérivés autonomes à des fins de transaction ou de spéculation.

La CCL ne désigne pas ses contrats de change à terme comme des éléments de couverture de ses actifs ou passifs sous-jacents, de ses engagements fermes ou de ses transactions prévues et n'applique donc pas la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de change à terme sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la

juste valeur comme des actifs lorsque les contrats sont en position de gain ou comme des passifs lorsque les contrats sont en position de perte. Les variations de la juste valeur sont constatées comme gains ou pertes dans l'élément «Autres charges» de l'état des résultats et du résultat global.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût, qui correspond au prix d'achat, ou à leur valeur nette de réalisation estimative. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour les stocks du plan B, dont le coût est déterminé selon l'identification spécifique de leurs coûts individuels. En cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks, toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une reprise pouvant atteindre au maximum le prix d'achat. Le montant de la reprise est comptabilisé comme une réduction du coût des ventes et une augmentation de la valeur nette des stocks pendant l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Matériel

Le matériel est présenté au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend toutes les dépenses mesurables qui sont directement attribuables à l'acquisition et à l'installation du matériel.

L'amortissement est comptabilisé dans les «Autres charges» à l'état des résultats et du résultat global et commence dès que le matériel est prêt à être mis en service. L'amortissement

est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, après déduction de sa valeur résiduelle estimée, comme suit :

Génératrice	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Le matériel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable du matériel est ajustée en conséquence.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Un logiciel développé par la CCL est présenté au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût comprend les dépenses mesurables directement attribuables au développement du logiciel, y compris les salaires des employés, les honoraires des consultants et d'autres coûts attribuables à ce projet en particulier.

L'amortissement de l'immobilisation incorporelle est comptabilisé au poste «Autres charges» à l'état des résultats et du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée du logiciel, qui est de dix ans.

Le logiciel est examiné annuellement pour déterminer s'il y a des indices de dépréciation ou de modification des avantages économiques futurs estimés. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est ajustée en conséquence.

Distribution aux agences et offices provinciaux et recouvrement auprès des agences et offices provinciaux

La CCL administre le Programme de retrait des surplus et les Programmes intérieurs de saisonnalité tout au long de l'année, mais les surplus ou les déficits opérationnels générés par ces programmes sont respectivement retournés aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait ou recouverts auprès de ceux-ci annuellement, à la fin de l'année. Dans les deux cas, ils sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global dans l'exercice où ils sont déterminés. Dans le cas d'un surplus opérationnel en fin d'année, le produit est comptabilisé au poste « Distribution aux agences et offices provinciaux ». Dans le cas d'un déficit opérationnel, le recouvrement est comptabilisé au poste « Recouvrement auprès des agences et des offices provinciaux ».

Revenus provenant de contrats avec des clients

Revenus provenant des ventes

Les ventes de produits laitiers au Canada et à l'exportation sont comptabilisées comme un revenu à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client. Le contrôle est généralement transféré lorsque le produit est chargé dans le moyen de transport du client aux entrepôts de la CCL, le client étant responsable du transport du produit. Les prix de transaction sont fondés sur le prix de soutien canadien ou sur d'autres prix établis par la CCL.

Les paiements perçus en avance pour la vente de produits laitiers non transférés à l'acheteur à la fin de l'exercice financier sont présentés sous le poste « Revenu reporté » dans l'état de la situation financière. Un revenu reporté est considéré comme un revenu lorsque le contrôle est transféré, comme décrit ci-dessus.

Financement provenant des mises en commun

En tant que mandataire chargé de l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (une entente fédérale-provinciale) et intermédiaire des agences et offices provinciaux de mise en marché, la CCL recueille et redistribue les revenus des producteurs provenant du marché du lait. Pour ces services, la CCL reçoit des producteurs un montant annuel fixe qui compense les frais liés à l'administration de l'entente ainsi que les frais de possession estimatifs des niveaux normaux des stocks de beurre. De plus, la CCL se voit rembourser d'autres frais directs, selon les modalités de l'entente, y compris les frais de possession des stocks de beurre excédentaire. Le financement provenant des mises en commun est comptabilisé progressivement comme un revenu, généralement de façon mensuelle, lorsque les calculs de mise en commun sont effectués et que les revenus des producteurs provenant du marché sont recueillis et redistribués parmi les agences et les offices provinciaux de mise en marché du lait.

Services d'audit

Les revenus provenant des services d'audit sont comptabilisés à un moment précis lorsque les rapports de vérification sont soumis. Le prix de transaction pour les services d'audit est fondé sur des contrats de service individuels.

Obligations de prestation

La CCL a choisi d'adopter la mesure de simplification selon laquelle elle ne divulguerait pas de renseignements sur ses obligations de prestation restantes à la fin de l'exercice financier étant donné qu'elles font partie de contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an.

Financement par le gouvernement du Canada

Le financement provenant du gouvernement du Canada est comptabilisé à titre de revenu dans la période au cours de laquelle les charges sont engagées.

Coût des ventes

Tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé vendus ont été acquis par la CCL au prix de soutien canadien ou aux prix qu'elle établit, selon les marchés de revente prévus, à l'exception d'une partie du beurre que la CCL importe à la valeur marchande internationale. Ces coûts sont imputés au coût des ventes lorsque la marchandise est expédiée aux clients.

Autres dépenses

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les estimations des cours sont effectuées à la fin de chaque exercice.

Conversion des devises

Toutes les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les comptes clients et les comptes fournisseurs en devises sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à la date de clôture. Tout gain ou perte sur change subséquent est comptabilisé à l'état des résultats et du résultat global sous le poste «Ventes à l'exportation» dans le cas des comptes clients et le poste «Coût des ventes au Canada» dans le cas des comptes fournisseurs.

En ce qui a trait aux contrats de change dérivés, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste «Autres charges» dans l'état des résultats et du résultat global.

Avantages du personnel

Prestations de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime pour financer les coûts des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes des textes de loi en vigueur, la CCL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou un déficit de capitalisation du Régime. Par consé-

quent, les cotisations sont comptabilisées comme charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la CCL au titre des prestations de retraite.

Application des nouvelles normes de comptabilité

L'adoption des nouvelles normes comptables suivantes, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), est obligatoire pour les périodes comptables annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2018. Étant donné que la fin de l'exercice de la CCL est le 31 juillet, la date d'application initiale des nouvelles normes était le 1^{er} août 2018. La transition a eu les répercussions suivantes sur les états financiers :

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Cette nouvelle norme, qui remplace la norme *IAS 18 – Produits des activités ordinaires*, établit les principes qui sous-tendent les contrats conclus avec des clients et introduit deux approches pour comptabiliser le revenu, soit la comptabilisation à un moment précis ou de façon progressive. Les produits des activités ordinaires qui sont visés par la portée de cette norme sont limités aux revenus provenant des ventes, au financement provenant des mises en commun du lait et aux services d'audit.

La norme a une incidence sur la logique derrière la comptabilisation des revenus, mais, en fin de compte, ne modifie pas le moment où les revenus particuliers de la

CCL sont comptabilisés. Par conséquent, l'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu une incidence importante sur la comptabilisation et l'évaluation du revenu. Il n'y a donc pas lieu de retraiter les chiffres comparatifs.

Toutefois, la CCL a modifié le texte de ses pratiques comptables pour que celles-ci correspondent aux principes de la norme. La CCL a aussi modifié la présentation de l'information financière à l'état de la situation financière afin de présenter le revenu reporté séparément des autres passifs puisqu'il correspond à la définition d'un passif sur contrat. L'année dernière, les autres passifs et le revenu reporté étaient présentés sous le poste «Autres passifs» (31 juillet 2018 : 17 736 \$) dans l'état de la situation financière, et celui-ci était détaillé à la note 6. Le «Revenu reporté» (31 juillet 2018 : 16 800 \$) et les «Autres passifs» (31 juillet 2018 : 936 \$) sont maintenant présentés séparément dans l'état de la situation financière. La note 6 aux états financiers a été remplacée avec une note qui répond aux exigences de la nouvelle norme en matière d'informations à fournir sur les soldes de passif sur contrat.

L'adoption de cette nouvelle norme a aussi entraîné des obligations en matière de divulgation supplémentaire en lien avec l'utilisation de jugements (Note 2) et la comptabilisation des revenus (Note 3). Cette norme a également introduit des exigences en matière de ventilation des produits des activités ordinaires (Note 9).

IFRS 9 – Instruments financiers

Cette nouvelle norme, qui remplace la norme IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, a été émise afin d'introduire de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, un nouveau modèle de comptabilité de couverture, ainsi qu'un modèle de dépréciation unique et prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues.

La CCL a constaté une modification à l'évaluation des instruments financiers des comptes clients, qui étaient précédemment évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. En vertu de la nouvelle norme, ce type d'actifs financiers est initialement évalué au prix de transaction, puisqu'il ne contient pas de composante de financement importante, ce qui, en pratique, est équivalent à la juste valeur pour ce type de transaction. De plus, la norme exige l'évaluation et la comptabilisation des pertes de valeur attendues sur les actifs financiers. Selon ces obligations, une méthode simplifiée doit être adoptée lorsque l'on évalue une perte de valeur pour les comptes clients n'ayant pas de composante de financement importante. Cela s'applique aux « Clients et autres débiteurs » de la CCL pour lesquels la correction de valeur pour perte est évaluée à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les autres modifications aux pratiques comptables de la CCL se limitent à des modifications terminologiques (Note 3).

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les sommes présentées aux états financiers.

Normes publiées, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié un certain nombre de nouvelles normes et modifications applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Étant donné que la fin de l'exercice de la CCL est le 31 juillet, la date d'application initiale des nouvelles normes sera le 1^{er} août 2019. À la date des états financiers, on évalue que la norme applicable suivante pourrait avoir des répercussions sur les états financiers de la CCL.

IFRS 16 – Contrats de location

Cette nouvelle norme, qui remplace les normes IAS 17 – *Contrats de location* et IFRIC 4 – *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, fournit un modèle unique de comptabilisation pour le preneur, exigeant la comptabilisation d'actifs et de passifs pour tous les contrats de location, à moins que

la durée du contrat soit de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent ait une faible valeur. La CCL a terminé son évaluation de la norme IFRS 16. Cette nouvelle norme exigera de la CCL qu'elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative dans l'état de la situation financière pour le contrat de location relatif à ses bureaux, qui est actuellement classé en tant que contrat de location simple (consulter la Note 13 – *Engagements*). Selon les estimations préliminaires, l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative, au moment de la transition, seront tous les deux évalués à approximativement 2,7 M\$. Des renseignements additionnels devront également être divulgués dans les notes aux états financiers.

4. Stocks

Les stocks de la CCL en date du 31 juillet 2019 comprennent du beurre acheté en vertu des programmes de saisonnalité et de retraits des surplus. Depuis le 1^{er} février 2017, en conformité avec la Stratégie nationale sur les ingrédients,

Stocks

	31 juillet 2019		31 juillet 2018	
	\$	tonnes	\$	tonnes
Beurre du plan B	149 729 \$	17 800	175 254 \$	21 818
Autre beurre	29 826	3 883	32 520	4 083
Poudre de lait écrémé	-	-	15 934	12 706
	179 555		223 708	
Moins : provision pour dépréciation des stocks	(1 398)		(1 738)	
Valeur nette de réalisation totale	178 157 \$		221 970 \$	

la CCL n'achète plus de poudre de lait écrémé dans le cadre de ces programmes et tous les stocks de poudre de lait écrémé qu'elle avait en main en date du 31 juillet 2018 ont été vendus au cours de l'exercice 2019. La CCL importe également du beurre en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le montant des stocks passé en charges durant l'année courante s'élevait à 351,08 M\$ (31 juillet 2018 : 292,12 M\$) et est présenté à l'état des résultats et du résultat global sous les postes de coût des ventes (au Canada et à l'exportation).

5. Découvert bancaire

La CCL a établi une marge de crédit auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Cette marge de crédit a été autorisée par le ministre des Finances jusqu'à concurrence de 50 M\$. L'intention première de cette marge est d'avancer des fonds aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette marge de crédit est offerte sous forme de découvert bancaire. En date du 31 juillet 2019, la limite de crédit autorisée est de 10 M\$ (31 juillet 2018 : 10 M\$). Ce découvert bancaire est payable à vue et porte intérêt au taux préférentiel calculé à 3,95 % par année en date du 31 juillet 2019 (31 juillet 2018 : 3,70 %).

6. Revenu reporté

Le revenu reporté comprend les paiements perçus en avance pour la vente des stocks de beurre ou de poudre de lait écrémé qui n'ont pas été transférés à l'acheteur avant la fin de l'exercice financier. Étant donné que la CCL exige un paiement avant que le produit soit remis à l'acheteur, le solde du revenu reporté est beaucoup plus élevé comparativement à l'année précédente, en raison du moment où les paiements pour la vente des produits ont été perçus.

Les produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice financier qui étaient inclus dans le solde d'ouverture du revenu reporté totalisent 16,80 M\$ (31 juillet 2018 : 3,23 M\$).

7. Emprunts auprès du gouvernement du Canada (Trésor)

Les emprunts auprès du Trésor du gouvernement du Canada sont accessibles pour le financement des opérations, jusqu'à un maximum de 225 M\$ (31 juillet 2018 : 225 M\$). Chaque emprunt vient à échéance un an après que les fonds ont été avancés. Le capital et les intérêts sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. La variation observée au poste « Emprunts auprès du gouvernement du Canada » est attribuable aux activités de financement et limitée aux changements qui découlent des flux de trésorerie, qui sont indiqués dans l'état des flux de trésorerie.

Les intérêts simples sur les emprunts sont calculés aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement et sont fonction du taux de rendement sur période comparable des derniers bons du Trésor émis plus un huitième d'un pour cent. Les taux d'intérêt et la charge d'intérêt étaient les suivants :

	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Taux d'intérêt		
Faible	1,21 %	0,64 %
Élevé	2,06 %	1,45 %
Charge d'intérêt	1 287 \$	985 \$

8. Gestion du capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts effectués auprès du gouvernement du Canada (note 7) et des résultats non distribués. Au 31 juillet 2019, ces comptes totalisaient 127,60 M\$ (31 juillet 2018 : 152,85 M\$) et 29,01 M\$ (31 juillet 2018 : 34,59 M\$) respectivement. La CCL n'est pas assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Le cadre de gestion du capital de la CCL vise à garantir que la CCL dispose de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières et pour financer adéquatement les programmes à l'intention de l'industrie laitière. La CCL n'utilise pas de mesures quantitatives

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

pour surveiller son capital, mais elle ajuste son cadre de gestion du capital régulièrement lorsque les montants fluctuent au cours de l'année. Il n'y a eu aucun changement négatif apporté au cadre de gestion du capital ou à sa définition.

9. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La majorité des revenus de la CCL proviennent du transfert de biens et de services aux clients dans les secteurs suivants :

	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Ventes au Canada		
Beurre du plan A	9 067 \$	3 710 \$
Beurre du plan B	307 319	235 791
Beurre importé	21 873	24 761
Poudre de lait écrémé	20 183	41 680
Revenu provenant des ventes au Canada	358 442	305 942
Ventes à l'exportation - beurre	839	278
Mises en commun		
Financement pour les dépenses administratives	4 520	4 520
Frais de possession associés aux stocks de beurre	3 798	3 587
Autres dépenses recouvrables	913	962
Financement provenant des mises en commun	9 231	9 069
Services d'audit	177	168
Revenus totaux provenant de contrats avec des clients	368 689 \$	315 457 \$

10. Financement par le gouvernement du Canada

Le financement des frais d'administration de la CCL est partagé entre le gouvernement fédéral, les producteurs laitiers, les activités commerciales et le marché.

Le gouvernement du Canada finance le total des frais d'administration de la manière suivante :

	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Total des frais d'administration	9 418 \$	8 824 \$
Financé par le gouvernement du Canada	3 778 \$	3 881 \$

11. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent :

	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Charges salariales	5 930 \$	5 506 \$
Cotisations au régime de retraite	775	645
Charges au titre de l'assurance-maladie	262	264
Autres dépenses	187	193
Total	7 154 \$	6 608 \$

Régime de retraite

Presque tous les employés de la CCL sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). Il s'agit d'un régime à prestations définies contributif établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la CCL doivent verser des cotisations au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations des employés. Le taux de cotisation général en vigueur pour l'exercice clos le 31 juillet 2019 était en moyenne de 1,00 fois le taux de cotisation des employés (1,01 fois pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser des prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées sur l'inflation.

12. Instruments financiers

Lors du cours normal des opérations, la CCL est exposée aux risques suivants, qui sont gérés et atténués au moyen des politiques et procédures correspondantes.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix courants, notamment les variations des taux de change et des taux d'intérêt, aient une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours de change. La CCL est exposée à ce risque de par ses opérations commerciales internationales courantes. Pour atténuer ce risque, la CCL établit des contrats uniquement en dollars américains ou canadiens. De plus, la CCL a recours aux contrats de change à terme pour verrouiller les futurs taux de change de certaines devises étrangères, ce qui permet de stabiliser les répercussions de change sur les flux de trésorerie futurs qui proviennent des ventes et achats effectués dans le cadre de contrats existants et dont le paiement doit être fait en dollars américains.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la CCL est déterminée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Au 31 juillet 2019, le taux de change entre les dollars américains et canadiens était de 1,3148 (31 juillet 2018 : 1,3017).

Selon l'exposition nette actuelle, et en presumant que toutes les autres variables demeurent constantes, si le dollar canadien s'était apprécié ou s'il s'était déprécié de 10 % par rapport au

dollar américain en date du 31 juillet 2019, l'incidence sur le résultat net de 2019 n'aurait pas été significative (31 juillet 2018 : aucune incidence).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'un actif financier assorti d'un taux d'intérêt fixe perde de la valeur à la suite d'une augmentation des taux d'intérêt ou qu'un passif financier à taux d'intérêt variable entraîne une augmentation des sorties de fonds du fait d'une augmentation des taux d'intérêt. La marge de crédit, dont les intérêts varient en fonction du taux préférentiel, et les emprunts auprès du gouvernement du Canada, dont les intérêts varient selon le taux de rendement des bons du Trésor comparables, exposent la CCL à un risque de flux de trésorerie. Le risque de taux d'intérêt de la CCL n'est pas considérable, car le taux de ses emprunts est faible et on ne prévoit pas d'augmentations défavorables du taux au cours des douze prochains mois.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix courants autres que celles qui découlent du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La CCL n'est pas exposée de manière importante à ce type de risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance. À la date de clôture, tous les instruments

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

financiers de la CCL étaient courants et son ratio était de 1,18 (31 juillet 2018 : 1,17). Pour gérer son risque de liquidité, la CCL a accès à d'autres emprunts auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales qui se chiffrent à 97,40 M\$ (31 juillet 2018 : 72,15 M\$) et à 4,02 M\$ (31 juillet 2018 : 2,42 M\$) sur sa marge de crédit pour la mise en commun des revenus du marché, tous deux en date du 31 juillet 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour une partie associé au manquement d'une autre partie à ses obligations financières. La principale exposition au risque de crédit de la CCL provient de la valeur comptable des soldes des comptes clients et des autres débiteurs, déduction faite de toute provision pour pertes. La CCL gère ce risque en exigeant la réception du paiement avant qu'elle relâche le produit vendu et en obtenant des garanties bancaires et des lettres de crédit. La CCL considère le risque associé aux autres débiteurs comme étant non significatif étant donné que ces sommes sont déduites des sommes remboursées aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Tant au 31 juillet 2019 qu'au 31 juillet 2018, la CCL n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses et tous ses comptes clients sont exigibles à court terme.

La CCL est également exposée au risque de crédit lorsqu'elle détient des contrats de change. Cette exposition est limitée à la valeur notionnelle de l'actif dérivé – contrats de change. La CCL n'en avait aucun en date du 31 juillet 2019 et du 31 juillet 2018. La CCL gère ce risque en concluant des contrats de change uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

Justes valeurs

La valeur comptable de la trésorerie, des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. Ainsi, à la date de l'état de la situation financière, aucune variation de la juste valeur de ces instruments financiers n'avait été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données des techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs, qui ne s'applique qu'aux instruments financiers dérivés de la CCL, se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : les données sont des cours (non ajustés) des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : les données concernent l'actif ou le passif, autre que les cours du marché au niveau 1, qui sont observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivées des prix);

Niveau 3 : les données concernent l'actif ou le passif et ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Lorsque la CCL détient des produits dérivés de change, leur juste valeur est calculée selon les taux de change publiés par la Banque du Canada en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Cette donnée de l'évaluation technique utilisée pour mesurer la juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (31 juillet 2018 : Niveau 2).

13. Engagements

Initiatives de l'industrie

Les initiatives de l'industrie sont des initiatives qui profitent à l'industrie, comme le Fonds d'investissement partagé et l'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre.

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le moment prévu des dépenses relatives aux initiatives de l'industrie va comme suit :

	Moins d'un an		Plus d'un an et moins de cinq ans	
	31 juillet 2019	31 juillet 2018	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Sommaire				
Fonds d'investissement partagé	8 467 \$	7 520 \$	- \$	7 506 \$
Initiative pour le développement de la main-d'œuvre	369	-	149	-
Total des engagements envers les initiatives de l'industrie	<u>8 836 \$</u>	<u>7 520 \$</u>	<u>149 \$</u>	<u>7 506 \$</u>

Fonds d'investissement partagé

La CCL finance et administre le Fonds d'investissement partagé qui permet d'octroyer des contributions non remboursables à des sociétés enregistrées au Canada ou à des centres de technologie alimentaire pour le développement de produits, selon un mécanisme de partage des investissements. Au 31 juillet 2019, la CCL a des engagements contractuels de 8,47 M\$.

Initiative pour le développement de la main-d'œuvre

L'Initiative pour le développement de la main-d'œuvre encourage la productivité, la compétitivité et l'innovation au sein de l'industrie laitière canadienne en appuyant l'éducation et le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée. Le conseil d'administration de la CCL a adopté cette initiative en décembre 2017 et a accepté de verser 5 M\$ sur une période de trois ans aux établissements d'enseignement et aux associations laitières (producteurs et transformateurs) admissibles dans l'ensemble du Canada. Cette initiative comprend quatre programmes : le

programme de promotion de carrières, l'élaboration de programmes de formation à temps complet, l'élaboration de formation continue et le programme de bourses de deuxième et troisième cycles. En date du 31 juillet 2019, la CCL a des engagements contractuels de 0,52 M\$.

Engagements d'approvisionnement

Au 31 juillet 2019, la CCL s'est engagée à acheter une quantité prédéterminée de beurre. Ces engagements représentaient environ 1,41 M\$ (31 juillet 2018 : 0,40 M\$) et auront été remplis d'ici au mois d'août 2019.

Contingent tarifaire du beurre établi par l'OMC

Le gouvernement du Canada établit des contingents tarifaires (CT) pour un certain nombre de produits laitiers, ce qui limite la quantité de produits qui peuvent être importés avec peu de droits de douane, voire aucuns. Pour les produits de beurre, aux termes de l'Entente de 1994 de l'OMC, le Canada s'est engagé à fournir des possibilités annuelles minimales d'accès au marché

totalisant 3 274 tonnes, en établissant le CT minimal sur les produits de beurre à ce niveau. Depuis 1995, la CCL, par un mandat qui lui a été confié par le ministre du Commerce international, veille à ce que le CT du beurre du Canada, qui peut faire l'objet d'un renouvellement chaque année de contingent (d'août à juillet), soit entièrement utilisé et que le beurre importé soit redistribué au secteur alimentaire canadien par l'entremise des fabricants de beurre.

Au 31 juillet 2019, le CT du beurre pour l'année de contingent 2018-2019 a été entièrement utilisé. La CCL s'est engagée en vertu des mêmes conditions pour l'année de contingent 2019-2020. Le CT du beurre demeure donc à 3 274 tonnes pour l'année 2019-2020. Les répercussions financières de cet engagement pour la prochaine période sont influencées par la variabilité des prix entre pays et par les types de produits de beurre admissibles, en plus des taux de change.

Total des coûts d'achat du beurre importé pour l'exercice se terminant le :

	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Coûts d'achat du beurre importé	21 551 \$	26 346 \$

Contrat de location simple

La CCL occupe des bureaux en vertu d'un bail à long terme signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada qui viendra à échéance en mars 2022. Ce bail contient des modalités qui couvrent les augmentations des frais

Commission canadienne du lait

Notes aux états financiers

Le 31 juillet 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

d'entretien et des impôts fonciers. La CCL a l'option de reconduire son bail pour une période de cinq ans avec la révision du loyer pour tenir compte du marché locatif conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers.

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sont les suivants :

	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Moins d'un an	370 \$	370 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	616 \$	986 \$

14. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Cela donne effectivement au gouvernement du Canada une influence notable sur la CCL et ses activités.

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCL conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales. Ces transactions avec des parties liées sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

En vertu de la norme IAS 24 – *Information relative aux parties liées*, la CCL est exemptée de certaines

obligations en matière de divulgation en ce qui a trait à ses transactions et à ses soldes impayés avec les parties suivantes :

- une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Par conséquent, la CCL divulgue une quantité d'information limitée en ce qui a trait aux transactions conclues avec le gouvernement du Canada et ses ministères, et avec les sociétés d'État jugées non importantes, tant individuellement que collectivement.

Les transactions de la CCL conclues avec des entités liées à une autorité publique jugées importantes individuellement sont liées aux emprunts auprès du gouvernement du Canada (Note 7) et au financement par le gouvernement du Canada (Note 10).

Les autres transactions conclues avec des entités liées à une autorité publique qui étaient importantes collectivement, et non individuellement, sont les suivantes :

Entités liées à une autorité publique	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Services publics et Approvisionnement Canada	1 158 \$	1 126 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada (principalement le contrat de location simple – Note 13)	469	455
Autres entités liées à une autorité publique	190	131
Total	1 817 \$	1 712 \$

Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les directeurs sont les principaux dirigeants de la CCL.

En date du 31 juillet 2019 et du 31 juillet 2018, aucun emprunt ni transaction similaire avec les principaux dirigeants n'est en souffrance. Il n'y a eu aucune transaction de cette nature au cours de l'une ou l'autre des années.

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi des principaux dirigeants comptabilisé sous « Autres passifs » à l'état de la situation financière s'élève à 0,11 M\$ au 31 juillet 2019 (31 juillet 2018 : 0,10 M\$).

Rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice se terminant le :

	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Rémunération des principaux dirigeants	1 226 \$	1 210 \$

Tableaux et données (non audités)



Besoins totaux, quota total et production laitière (M de kg de m.g.)

	Besoins totaux	Quota total	Production totale
2014-2015	329,99	327,26	327,67
2015-2016	345,61	342,91	338,78
2016-2017	365,37	362,69	358,21
2017-2018	371,94	369,17	380,03
2018-2019	383,42	380,71	379,05

Production de lait par province* (M de kg de m.g.)

Province	2017-2018	2018-2019
Terre-Neuve-et-Labrador	2,08	2,07
Île-du-Prince-Édouard	5,03	4,92
Nouvelle-Écosse	8,48	8,29
Nouveau-Brunswick	6,60	6,44
Québec	139,80	138,79
Ontario	123,91	121,33
Manitoba	16,06	16,70
Saskatchewan	11,45	12,20
Alberta	33,08	33,68
Colombie-Britannique	33,55	34,63
Total	380,03	379,05

* Avant la mise en commun

Nombre de fermes et de vaches

	Nombre de fermes	Nombre de vaches (milliers)
2014-2015	11 962	956,7
2015-2016	11 683	954,6
2016-2017	11 280	959,1
2017-2018	10 951	945,0
2018-2019	10 679	969,7

